



Rapport d'activité

2011

APIJ Agence Publique
pour l'Immobilier
de la Justice



PRÉAMBULE	02
------------------	-----------

LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE	03
------------------------------------	-----------

LES MISSIONS ET LE STATUT DE L'APIJ	04
--	-----------

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	04
------------------------------------	-----------

LE CADRE CONVENTIONNEL DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS CONFIEES À L'AGENCE	06
---	-----------

L'ORGANISATION DE L'AGENCE	08
-----------------------------------	-----------

LA DIRECTION GÉNÉRALE	09
------------------------------	-----------

LES DIRECTIONS DE PROGRAMME	09
------------------------------------	-----------

LA DIRECTION JURIDIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (DAF)	10
---	-----------

LA MISSION COMMUNICATION	14
---------------------------------	-----------

LES CHIFFRES CLÉS	14
--------------------------	-----------

L'ORGANIGRAMME DE L'APIJ ET DE L'EPPJP	15
---	-----------

LES REPÈRES	16
--------------------	-----------

L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE	18
-------------------------------	-----------

LE CONTRAT DE PERFORMANCE ET LES PROGRÈS RÉALISÉS	19
--	-----------

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES	24
-----------------------------------	-----------

LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES	44
--------------------------------------	-----------

LE RAPPORT FINANCIER	67
-----------------------------	-----------

LE COMPTE DE RÉSULTAT	68
------------------------------	-----------

L'ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT	70
--	-----------

L'ANALYSE DU BILAN	71
---------------------------	-----------

LE TABLEAU DE FINANCEMENT	72
----------------------------------	-----------

LA SITUATION DES CONVENTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2011	74
---	-----------

L'INDEX DES SIGLES UTILISÉS	76
------------------------------------	-----------

Jean-Raphaël Alventosa

Président du conseil d'administration de l'Agence



En 2011, le rôle stratégique du conseil d'administration, qui a été renouvelé, s'est vu renforcé : les partenariats public-privé, le guide de programmation judiciaire et surtout les questions budgétaires ont été au cœur des délibérations des différentes séances.

Le conseil d'administration a ainsi accordé une vigilance toute particulière à la gestion des coûts, dont la maîtrise est un enjeu majeur. Cette vigilance accrue a été rendue possible par le déploiement de nouvelles méthodes de suivi des coûts mises en place par l'Agence et la pérennisation de celles existantes : coût plafond, comptabilité analytique et tableau de bord mensuel permettent d'évaluer très précisément les dépenses, d'en assurer le suivi et de favoriser ainsi toutes les pistes d'économies envisageables. Ces méthodes sont absolument nécessaires pour maintenir la confiance établie entre l'Agence et son conseil d'administration, qui veille à l'amélioration continue de la performance de l'APIJ, notamment en matière budgétaire. Je veux particulièrement saluer la pertinence et le professionnalisme de ces relations.

Pour autant, l'Agence ne délaissant ni le front de la qualité ni celui des délais, elle a donc une fois encore rempli sa mission en 2011.

Le conseil d'administration, qui a validé en connaissance de cause les propositions qui lui ont été faites, en est particulièrement conscient. Cette harmonie et cette complémentarité avec les équipes opérationnelles sont un gage certain de réussite et de continuité !

Jean-Pierre Weiss

Directeur général de l'Agence



L'APIJ a mené de front en 2011 la réalisation d'une des dernières étapes du programme pénitentiaire de 13 200 places, en livrant dans les délais les trois établissements du troisième contrat de partenariat public-privé. L'Agence a également lancé le nouveau programme pénitentiaire avec des recherches et expertises sur vingt sites devant accueillir les nouveaux établissements et procédé parallèlement au choix, après concours, de huit équipes de maîtrise d'œuvre pour la construction ou la réhabilitation complète d'autant de palais de justice.

Toutes les concurrences menées pour le choix d'entreprises ont été fructueuses avec des baisses intéressantes des budgets prévisionnels. On pourrait multiplier les chiffres traduisant ainsi cette intense activité. Le rapport en donne les principaux.

Mais il faut insister davantage encore sur l'effort permanent de modernisation des méthodes de travail, inscrit dans la dynamique du contrat de performance signé avec l'État. 2011 a ainsi vu la mise en œuvre du nouveau marché type d'ingénierie qui prend pleinement en compte les objectifs de qualité des constructions et des futures exploitations-maintenances, le déploiement du dispositif de comptabilité analytique et la première enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires du travail de l'établissement public.

L'enjeu est de permettre à l'État de disposer d'un opérateur apte à prendre et réaliser rapidement toutes les commandes immobilières indispensables aux missions des services publics judiciaires et pénitentiaires. Il est de garantir la qualité des bâtiments, la solidité juridique des montages ainsi que la mise en œuvre de concurrences réelles et intenses entre entreprises pour limiter la dépense publique. Il est enfin, naturellement, de maîtriser les dépenses propres de l'opérateur, autrement dit d'accroître en permanence son efficacité. Autant dire que les enjeux des prochaines années seront à la hauteur des défis relevés en 2011.



La présentation de l'Agence

Les missions et le statut de l'APIJ	04
Le conseil d'administration	04
<u>Le cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence</u>	06



LES MISSIONS ET LE STATUT DE L'APIJ

Construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, les écoles de formation du ministère, en France métropolitaine et outre-mer : telle est la mission de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), principal service constructeur du ministère de la Justice. Ses missions sont renforcées par un rôle d'expert conseiller et d'opérateur du ministère, sa tutelle, sur la définition de nouveaux programmes immobiliers – en collaboration avec les directions centrales ministérielles – ainsi que sur des problématiques liées à l'immobilier : maîtrise du coût de la construction, politique d'assurances, développement durable, et exploitation-maintenance.

L'Agence est régie par le décret n° 2006-208 du 22 février 2006. Ce décret, pris notamment en application de l'article 205 de la loi du 9 mars 2004 relatif à l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, a remplacé celui de création de l'Agence (décret n° 2001-798 du 31 août 2001) : en intégrant à ses missions des problématiques d'assistance générale et d'expertise ; en diversifiant les modalités de réalisation des commandes publiques ; en permettant à l'établissement d'exercer la totalité des prérogatives du maître d'ouvrage.

Les contrats de partenariat sont désormais inclus dans les compétences de l'Agence, en application de l'article L. 2122-15 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) ou en application de l'ordonnance du 17 février 2004 modifiée.

Le décret n° 2010-43 du 12 janvier 2010 a simplifié les relations de gestion entre l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) et l'Établissement public du palais de justice de Paris (EPPJP), permettant à l'APIJ de recruter et gérer les personnels de l'EPPJP et de lui fournir ses moyens de fonctionnement en contrepartie d'une rétribution déterminée versée par l'EPPJP dans les conditions fixées par une convention de gestion approuvée par les conseils d'administration de chacun des deux établissements.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les réunions et les délibérations

Le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises en 2011 : le 14 mars, le 20 juin et le 16 novembre. Il a approuvé soixante-deux délibérations, dont vingt-neuf relatives à des opérations judiciaires et vingt relatives à des opérations pénitentiaires. Deux délibérations ont concerné des contrats de partenariat public-privé : l'une porte avenant à la convention relative à la réalisation d'un programme de construction d'établissements pénitentiaires, l'autre porte sur l'opération de réhabilitation-construction du palais de justice de Lille.

Quatre délibérations sont relatives au budget et à la gestion budgétaire, huit au fonctionnement de l'établissement – dont une modifiant le règlement intérieur, une concernant le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, et une relative à la mise en place de la prime collective de performance. Une délibération a porté sur le bilan du contrat de performance de l'Agence au titre de 2011.

Le conseil d'administration a été informé des repères stratégiques et principes de management de l'Agence. Il a en outre pris connaissance des résultats de l'enquête de satisfaction conduite auprès des utilisateurs des ouvrages livrés par l'Agence, et de la présentation du guide de programmation des palais de justice.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition au 31 décembre 2011

Président

M. Jean-Raphaël ALVENTOSA,
Conseiller maître
à la Cour des comptes

(décret du Président
de la République du 6 janvier 2011)

Membres de droit

Le secrétaire général
ou son représentant
ministère de la Justice

Le directeur
de l'administration pénitentiaire
ou son représentant
ministère de la Justice

La directrice des services
judiciaires ou son représentant
ministère de la Justice

Le directeur de la protection
judiciaire de la jeunesse
ou son représentant
ministère de la Justice

Le directeur du budget
ou son représentant
ministère chargé du Budget

Le directeur général
de l'aménagement, du logement
et de la nature
ou son représentant
ministère chargé de l'Écologie

Le directeur général
des collectivités locales
ou son représentant
ministère de l'Intérieur

Personnalités désignées par arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice (arrêté du 9 décembre 2010)

M. Jean-Michel BERARD,
Conseiller d'État en service
extraordinaire

Mme Valérie DECROIX,
Directrice du centre pénitentiaire
de Fresnes

M. René ELADARI,
Ingénieur général honoraire
des Ponts et Chaussées

M. André GARIAZZO,
Premier avocat général
près la Cour de cassation

**Mme Catherine
HUSSON-TROCHAIN,**
Première présidente de la cour
d'appel d'Aix-en-Provence

M. Philippe LEMAIRE,
Procureur général près la cour
d'appel d'Amiens

M. Michel SAINT-JEAN,
Directeur interrégional
des services pénitentiaires
de Paris

Représentants du personnel de l'Agence élus dans les conditions fixées par arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice

M. Guy GARCIN,
Directeur de programme

(élections du 26 novembre 2010)

Mme Nathalie MAUPOUX,
Assistante

(élections du 26 novembre 2010)

Le budget de l'établissement

En 2011, les recettes de l'établissement s'élèvent à 10,667 M€ HT. La subvention pour charge de service public initialement prévue, après mise en réserve, à 8,478 M€ HT, a été réduite en exécution à 8,406 M€ HT après restitution de la réserve pour aléas de gestion.

Les dépenses s'établissent à 10,748 M€ HT. Les dépenses de personnel en représentent 70 %. Les autres dépenses de fonctionnement en représentent 28 % et les dépenses d'investissement 2 %.

Aux termes de la gestion 2011, le résultat prévisionnel dégage une perte de 80 921 € qui, compte tenu des montants des amortissements, induit une capacité d'autofinancement de 109 167 € et, après prise en compte des acquisitions (budget d'investissement), un prélèvement sur le fonds de roulement de 125 475 €.

Le fonds de roulement qui, fin 2010, s'élevait à 1 225 359 €, est donc ramené au 31 décembre 2011 à 1 099 884 €, ce qui correspond à un mois de fonctionnement de l'Agence.

LE CADRE CONVENTIONNEL DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS CONFIEES À L'AGENCE

Lors de sa création, étant appelée à gérer plusieurs opérations, l'Agence ne pouvait être maître d'ouvrage de plein exercice au sens de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports à la Maîtrise d'œuvre privée (MOP). Depuis lors, l'article 205, modifié, de la loi du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, a permis à l'Agence d'être maître d'ouvrage de plein exercice, c'est-à-dire d'intervenir pour toutes les missions du maître d'ouvrage, de l'amont de la décision d'investissement à sa réalisation. En conséquence, le décret de 2006 relatif au statut de l'Agence a redéfini l'ensemble du dispositif conventionnel permettant la réalisation des commandes passées à l'établissement. Il a laissé subsister les mandats, pour assurer la continuité des conventions en cours et, le cas échéant, permettre à l'Agence de conduire des opérations pour le compte de tiers, collectivités territoriales ou autres établissements publics. Mais il a surtout permis la conclusion, le 3 avril 2007, pour

une durée de cinq ans, d'un **protocole** définissant le cadre conventionnel selon lequel l'Agence exerce la totalité des attributions de la maîtrise d'ouvrage pour les opérations qui lui sont confiées par le ministère de la Justice. Depuis lors, pour toutes les opérations à venir, un cadre unique fixe les obligations réciproques du ministère et de l'Agence pour la conduite des projets des études préalables au terme de la garantie de parfait achèvement.

Le passage en maîtrise d'ouvrage de plein exercice a permis d'éviter les délais et les retards dans le calendrier des opérations engendrés par le formalisme inhérent à la conclusion de conventions d'études préalables et de conventions de mandats. Il permet aussi la fongibilité des crédits de paiement et la résorption des différences temporelles constatées entre la comptabilité de l'État et celle de l'Agence.

Organigramme de la tutelle



Le statut d'opérateur foncier

En amont de ses compétences de maître d'ouvrage pour le compte du ministère, l'Agence est également acteur de premier rang pour la gestion des acquisitions foncières et de toutes les procédures associées (déclaration d'utilité publique, expropriation...). Les deux fonctions de maîtrise d'ouvrage et d'opérateur foncier sont étroitement liées, ce qui favorise la maîtrise des délais de réalisation des opérations et la lisibilité de l'action de l'Agence.

La tutelle

L'attribution de la maîtrise d'ouvrage de plein exercice à l'Agence lui permet ainsi d'agir au nom du ministère mais elle n'ôte aucunement à celui-ci ses prérogatives essentielles, à savoir la décision d'investir, la programmation fonctionnelle, l'approbation des projets et le contrôle des conditions de réalisation des missions confiées à l'Agence, lequel s'exerce notamment par l'approbation des décisions du conseil d'administration et de la tutelle de l'établissement public.



Nantes.

Les autres conventions

L'attribution de contrats de partenariat public-privé

Le 23 juin 2009, puis le 30 juillet 2009, l'Agence a conclu avec le ministère de la Justice deux conventions d'études préalables en vue de la réalisation en partenariat public-privé, d'une part, d'un nouveau programme de construction d'établissements pénitentiaires « NPI » et, d'autre part, de constructions judiciaires. Les deux conventions ont chacune fait l'objet d'avenants en 2010. La première avait pour but d'étendre la mission de l'Agence à la gestion de la procédure de consultation en vue de l'attribution de contrats de partenariat public-privé pour la réalisation du programme, jusqu'à la signature des contrats. La seconde convention a fait l'objet d'avenants en 2010 afin d'élargir la mission de l'Agence au lancement de l'avis d'appel public à concurrence et, ensuite, à l'organisation et à la gestion de la procédure de préparation et de négociation des contrats correspondants. Ce dernier avenant a en outre précisé la liste des opérations concernées, à savoir les palais de justice de Caen, de Lille et de Perpignan.

L'assistance dans la gestion du patrimoine immobilier du ministère aux Antilles-Guyane

Le 27 août 2010, l'Agence a passé avec le ministère de la Justice une convention d'assistance définissant les modalités d'intervention de l'Agence dans la gestion du patrimoine immobilier du ministère aux Antilles-Guyane.

L'intervention pour le compte des collectivités locales

L'Agence a, en outre, signé fin 2006 avec la communauté d'agglomération du Grand Rodez, une convention de mandat relevant de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI), pour la réalisation de la nouvelle maison d'arrêt de Rodez, le ministère de la Justice ayant de son côté signé avec ladite communauté un protocole prévoyant une subvention de l'État à hauteur de 80 % du montant total de l'opération. Le montant de cette convention s'élève à 19,1 M€.



L'organisation de l'Agence



La direction générale	09
Les directions de programme	09
La direction juridique, administrative et financière (DAF)	10
La mission communication	14
Les chiffres clés	14
L'organigramme de l'APIJ et de l'EPPJP	15
<u>Les repères</u>	16





Le Comité de direction.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'Agence est dirigée par M. Jean-Pierre Weiss, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts. Son premier mandat de trois ans a été reconduit. Il est également directeur général de l'Établissement public du palais de justice de Paris (EPPJP).

Le directeur général préside chaque semaine le Comité de direction (CODIR). Il est composé de la directrice adjointe au directeur général, du directeur juridique, administratif et financier, des trois directeurs en charge du pilotage et de la coordination des équipes projet, et de la chef de service des ressources humaines. Le CODIR est l'instance au sein de laquelle sont discutés les axes stratégiques des dossiers confiés à l'Agence et sont établis les documents de référence ainsi que les décisions du directeur général. Le CODIR organise également les modalités d'application des actes du conseil d'administration. Un compte-rendu de décisions est porté à la connaissance des agents de manière hebdomadaire.

Ce comité est complété par un conseil de direction mensuel auquel participent les membres du CODIR, les directeurs de programme et les chefs des services transversaux. Ce comité se veut un lieu d'échanges où chacun peut porter à l'ordre du jour des thématiques transverses nécessitant d'être débattues.

LES DIRECTIONS DE PROGRAMME

Neuf des dix directions de programme existantes sont chargées de mener à bien l'ensemble des projets pénitentiaires et judiciaires confié à l'Agence par sa tutelle. Dès la phase de programmation, les équipes conduisent les opérations et des études préalables à la livraison puis au quitus.

Ces équipes composées de chefs de projet, d'une assistante et d'une secrétaire sont dirigées par un directeur de programme, piloté par l'un des trois directeurs, ainsi que par la directrice, adjointe au directeur général. La pluralité des profils au sein d'une même équipe (architectes, ingénieurs, urbaniste...) assure l'expertise nécessaire à la finalité des projets et leur permet de gérer des opérations pénitentiaires et judiciaires à différents stades.

La dixième direction de programme est transversale, en charge de la programmation. Elle veille à prendre en compte et à transmettre aux équipes opérationnelles les évolutions dans ces domaines afin de contribuer à la maîtrise de la qualité d'usage des bâtiments, à l'optimisation des coûts, à l'égalité entre les opérations, tout en favorisant la force de proposition des concepteurs et des exploitants.



L'équipe 4.



Le secrétariat du directeur général.



Le secrétariat de direction.



LA DIRECTION JURIDIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (DAF)



La Direction juridique, administrative et financière.

Les directions de programme bénéficient, en interne, d'un appui transversal en matière d'acquisition foncière, de conseil juridique et de gestion des connaissances ainsi que dans le domaine de la gestion des ressources humaines, budgétaires et logistiques. Ces services sont regroupés au sein de la Direction juridique, administrative et financière (DAF), qui assure par ailleurs le secrétariat des conseils d'administration de l'APIJ et l'EPPJP, dont les gestions administratives sont communes. Cette direction est enfin chargée, en lien avec l'agence comptable, du pilotage de la démarche de contrôle interne comptable et financier, initiée en 2010 et déployée au cours de l'exercice 2011.

Au cours de l'exercice 2011, la direction juridique, administrative et financière a assuré le secrétariat :

- de 6 conseils d'administration ;
- de 21 réunions de coordination avec les directions métier du ministère ;
- de 20 commissions ou jurys en vue de désigner un maître d'œuvre.

Enfin :

- 431 marchés ont été enregistrés, dont 36 passés après examen de la commission des marchés ;
- 4 270 mandats ont été émis, ce qui représente 136,5 M€ de dépenses, dont 125,8 M€ liés à la conduite des opérations immobilières.

- 21 recrutements ont été réalisés ;
- 5 Déclarations d'utilité publique (DUP) ont été obtenues ;
- 8 enquêtes publiques ont été organisées ;
- 383 mètres linéaires d'archives ont été traités et 32 m³ d'archives ont été éliminés.

Le service foncier et urbanisme

Ce service est en charge des recherches et des procédures d'acquisitions foncières menées pour le compte du ministère. Il suit par ailleurs, en liaison avec les équipes, le déroulement des procédures d'urbanisme et intervient en appui ou conseil pour l'ensemble des analyses juridiques liées à des problématiques relevant de l'urbanisme, de l'environnement et de la domanialité.

En 2011 se sont poursuivies les interventions sur les thèmes récurrents des conseils en urbanisme, du contentieux lié à l'expropriation et à l'urbanisme. L'année a été marquée par une très forte activité qui a permis la conclusion de certaines acquisitions foncières et des résultats importants dans l'avancement des projets. Ainsi, quatre Déclarations d'utilité publique (DUP) en pénitentiaire et une en judiciaire ont été obtenues. Les enquêtes publiques se sont tenues pour cinq projets du Nouveau programme immobilier pénitentiaire (NPI) et trois projets judiciaires, ce qui augure de l'obtention prochaine des déclarations d'utilité publique.

Ce service est composé d'une chef de service, de deux chargés de mission et d'une assistante de gestion.



Le service foncier et urbanisme.



Le service juridique et des marchés.

Le service juridique et des marchés

Le service assiste les directions de programme et les services de l'Agence en amont de leurs achats, en définissant avec eux les procédures et les montages contractuels les mieux à même de faciliter la passation, puis la gestion ultérieure de leurs marchés, compte tenu de leurs caractéristiques.

En phase de consultation, le service valide le contenu des avis d'appel public à concurrence et la teneur des dossiers de consultation. Il contrôle la mise en ligne ou la distribution matérielle de ces documents, puis effectue l'enregistrement des réponses des concurrents, en procédant le cas échéant à leur rematérialisation. Il valide enfin les sélections des candidatures et les propositions d'attribution ou d'infructuosité formulées par les directions de programme à l'issue des analyses. Ces missions contribuent à conforter la sécurité juridique des procédures et c'est à ce titre que le service est fortement impliqué dans le déroulement des 20 procédures organisées en 2011 en vue de la désignation de maîtres d'œuvre, pour lesquelles il réceptionne les candidatures et les prestations, met en œuvre l'anonymat, assure le secrétariat des jurys et rédige les procès-verbaux des séances.

En phase d'exécution, il assiste les services sur le traitement des différents incidents susceptibles d'affecter le déroulement des projets et préconise, selon les configurations, les solutions les plus opportunes pour traiter ces aléas.

Il est également saisi de questions sur les risques inhérents aux opérations de travaux et participe à la définition des schémas d'assurances et à la rédaction des marchés relatifs à la souscription des polices correspondantes, et participe également à créer ou à encourager les conditions de plus grande intensité possible de concurrence.

Parallèlement, le service s'attache à optimiser la qualité des politiques d'achat conduites par l'Agence selon quatre moyens.

Le premier moyen concourant à la réalisation de cet objectif est la commission des marchés, dont le service assure le secrétariat et qui s'est réunie 24 fois en 2011.

La commission, chargée d'émettre des avis sur les propositions de sélection ou d'attribution, ainsi que sur les projets d'avenants, doit examiner annuellement, pour chaque service, au moins 20 % des marchés d'un montant supérieur à 45 000 € HT. Cette instance peut également être saisie, en amont des lancements, sur la teneur des avis d'appel à la concurrence ou des pièces du dossier de consultation, ses avis contribuant à élaborer une doctrine commune.

Le deuxième moyen est constitué de la rédaction et la mise en ligne de marchés types et de modèles de décisions, courriers ou documents destinés à faciliter la tâche des directions de programme et l'harmonisation des pratiques des services.

Le troisième moyen est constitué de l'organisation au plus près des contrats pour les concours de maîtrise d'œuvre lancés au cours de l'année 2011. En effet, les marchés conclus à l'issue de ces procédures intègrent, dès les premières phases de conception, des enjeux d'exploitation et de maintenance. L'organisation de ces contrats permet également de consulter les entreprises de travaux en fin d'études d'avant-projet, de manière à faire collaborer étroitement le maître d'œuvre et l'entreprise sur le déroulement des études de projet.

Le quatrième moyen est constitué par les formations internes que le service juridique et des marchés organise à l'attention des agents. Les thèmes abordés portaient sur les mécanismes de variation des prix et les avenants.

Au cours de l'année 2011, le service a été associé à la préparation et à la notification de 99 marchés d'un montant supérieur à 20 000 €, de 332 marchés d'un montant inférieur à ce seuil et d'environ 44 avenants, tout en assurant la dématérialisation de 149 procédures sur sa plateforme électronique. Le service a réceptionné environ 1 200 plis sur l'ensemble de l'année et a délivré 30 exemplaires uniques. Le service est également chargé du traitement des réclamations et du suivi du règlement amiable des différends de la gestion des dossiers contentieux. Dans ce cadre, il s'informe de l'évolution de chaque affaire, suit les expertises judiciaires, analyse les arguments des parties adverses, conseille sa hiérarchie, puis met en œuvre les décisions de la direction générale, directement ou par l'entremise de ses conseils. Le service juridique fait également exécuter les décisions de justice.

À fin 2011, le service juridique et des marchés suivait cinq expertises et sept instances en cours devant les tribunaux.

Ce service est composé d'un chef de service et de deux conseillers.

Le centre de gestion de la connaissance

En collaboration avec les équipes, le centre de gestion de la connaissance a élaboré un calendrier de conservation des documents relatifs aux contrats de partenariats public-privé. Cet outil permet une gestion rationnelle de ces dossiers complexes. Ce service a par ailleurs joué un rôle central dans la sécurisation des dossiers de marchés originaux, en mettant en place les procédures et les outils de suivi nécessaires à la bonne conduite de ce projet.



Le centre de gestion de la connaissance.

Le centre de gestion de la connaissance a achevé le classement des photographies sur support traditionnel. Les travaux de classement et de versement des dossiers ainsi que de conseil, tant auprès des équipes qu'auprès des chercheurs, ont été poursuivis.

Enfin, des outils destinés à faciliter le travail quotidien, tels qu'une application dédiée à la gestion des frais de déplacement, ont été développés ou améliorés.

Une responsable et un webmestre sont en charge du centre de gestion de la connaissance.



L'équipe opérationnelle 6.

Le service du financement des opérations et du contrôle de gestion

Placé en 2012 sous l'autorité de la directrice, adjointe au directeur général



Le service du financement des opérations et du contrôle de gestion.

Le service a trois missions distinctes :

- Il est, au quotidien, le service ordonnateur des dépenses et des recettes pour les opérations réalisées par l'Agence ; il mouvemente dans le logiciel comptable de l'Agence tous les engagements comptables et les mandats.
- Il est également le service qui prépare les demandes budgétaires en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, qui établit les tableaux de bord de consommation de ces ressources et qui suit la trésorerie des opérations d'investissement. À ce titre, il a des relations régulières avec l'Agence comptable et les directions ministérielles avec lesquelles il échange des informations ainsi qu'avec le contrôle financier. Il met à la disposition des équipes des requêtes informatisées qui permettent d'obtenir en temps réel des éléments financiers sur les différents points de gestion des opérations.
- Enfin, il a la responsabilité du contrôle de gestion de l'Agence, rôle qui s'est considérablement développé sur les trois derniers exercices. Il publie tous les mois un tableau de bord immobilier regroupant les données et les échéances essentielles de toutes les opérations actives. Ce tableau sert de support aux réunions hebdomadaires et pour l'établissement des coûts prévisionnels des opérations. Ce service développe des modélisations pour la prévision et le suivi des plannings et des délais. Il a mis en place une comptabilité analytique au sein de l'Agence, devant permettre à terme de connaître les coûts complets de maîtrise d'ouvrage sur chaque opération de l'Agence.

Le service est composé d'un chef de service, d'un contrôleur de gestion et de trois assistants de gestion.



Le service des ressources humaines.

Le service des ressources humaines

En 2011, le service des ressources humaines de l'APIJ a géré les carrières d'un effectif d'agents contractuels (50 %) et fonctionnaires (50 %) correspondant à 109,9 ETPT (équivalent temps plein travaillé) en moyenne annuelle. Le nombre de recrutements se maintient à un haut niveau, soit 21 recrutements dont 12 sur emploi permanent, malgré une baisse de la rotation des personnels, ramenée de 20 à 15 %. L'ancienneté moyenne des agents actuellement en poste est un peu supérieure à 4 ans. L'âge moyen est de 41 ans. La population est féminine à 55 %. Les cadres représentent 65 % des effectifs.

Pour accompagner l'important renouvellement des compétences qui caractérise la vie de l'Agence et dans un souci de conservation de la mémoire, de la culture interne et des pratiques professionnelles, de nombreuses actions de formation ont été menées en 2011 comme précédemment.

L'Agence s'est ainsi mobilisée pour améliorer l'adéquation des pratiques comptables et budgétaires aux référentiels établis par la Direction générale des finances publiques, par le biais de formations internes organisées conjointement par l'agence comptable et le service juridique et des marchés et par la création de groupes de travail réunissant la direction juridique, administrative et financière et les assistants de projets.

Un accent particulier a été mis sur le partage des compétences et des pratiques professionnelles en matière de conduite d'opération immobilière en Partenariat public-privé (PPP). Afin de transférer aux agents appelés à préparer des contrats de partenariat l'expérience capitalisée depuis huit ans, un cycle spécifique de formation interne sur les PPP, composé de neuf modules, a été initié. Les trois premiers modules, consacrés aux études de site, au partenariat public-privé et aux marchés d'assistance, à l'AAPC et à l'analyse des candidatures, ont eu lieu fin 2011.

Les six suivants sont prévus au 1^{er} trimestre 2012 et concerneront l'évaluation préalable, le contrat PPP, les différents programmes (fonctionnel, technique, entretien maintenance et services) et le dialogue compétitif. Par ailleurs, des agents ont été invités à assister aux jurys d'analyse des candidatures, aux jurys de sélection des offres et aux commissions de dialogue au titre de leur fonction.

En matière de management, les directeurs de programme et chefs de service ont été formés à la conduite de l'entretien annuel.

Des visites de sites judiciaires et pénitentiaires ont été organisées et, pour les nouveaux arrivants, un parcours d'intégration et de formation individualisé a été défini, afin de faciliter leur prise de poste. Le service des ressources humaines a enfin organisé le renouvellement, fin 2011, des instances représentatives du personnel.

Ce service est composé d'une chef de service, d'une chargée de mission et de trois assistantes de gestion.



Le service du budget et de la logistique.

Le service du budget et de la logistique

Le service gère le budget de fonctionnement de l'établissement, établit les prévisions budgétaires, effectue les opérations comptables relatives aux dépenses et aux recettes et assure la responsabilité des locaux et de la logistique, ainsi que la maintenance des moyens informatiques.

Parmi les actions de la gestion 2011 confiées à ce service, il faut mentionner :

- La renégociation du loyer, qui a abouti, avec l'aide de France Domaine, à la signature d'un nouveau bail à compter du 1^{er} janvier 2011, permettant une baisse significative du loyer. Ces deux éléments joints aux économies effectuées, notamment en matière de frais de mission, d'entretien et de gros travaux, ont permis de réduire les dépenses de fonctionnement courant au-delà des objectifs gouvernementaux.
- Un autre élément marquant de la gestion 2011 a été le changement de prestataire informatique avec lequel ont été mis en place une nouvelle organisation de la maintenance ainsi qu'un renforcement de la sécurité et de la fiabilité du système d'information (mise à niveau et virtualisation du réseau informatique, renouvellement d'un tiers du parc informatique).
- Enfin, les dispositifs de contrôle et de sécurité des accès ont été renforcés et les préconisations de l'inspectrice d'hygiène et de sécurité concernant les locaux de l'APIJ ont été prises en compte.

Le service du budget et de la logistique se compose d'un chef de service, de deux responsables logistique, d'une assistante de gestion, d'une secrétaire, d'un chauffeur-logisticien et d'un chauffeur.

LA MISSION COMMUNICATION

La mission communication s'attache, à travers l'ensemble de ses actions, à valoriser, tant au niveau local que national, la politique de modernisation pénitentiaire et judiciaire du ministère.

Elle dote ainsi les équipes opérationnelles d'une série de supports qui constitue autant de vecteurs d'information à l'attention des parties prenantes de l'opération et de ses publics. Outre ces outils, elle développe des actions spécifiques adaptées aux enjeux de chaque projet. À ce titre, les lettres d'information numériques diffusées pendant toute la durée de l'opération, les communiqués de presse témoignant d'une étape clé, les plaquettes de présentation d'un projet au moment de sa livraison et l'événement qui y est lié sont autant d'outils, également relayés *via* le site internet, qui traduisent l'importance de la politique immobilière entreprise par la tutelle. En 2011, ces nombreux supports ont accompagné la vie des opérations pénitentiaires et judiciaires : 4 plaquettes portant sur les livraisons d'opérations sont parues, 5 événements marquant cet achèvement ont été organisés, 12 lettres d'information numériques ont été diffusées aux acteurs de l'opération concernée et au ministère, ainsi qu'une trentaine de communiqués de presse. Le service gère également les demandes de journalistes, plus d'une soixantaine ont été traitées en 2011.

Ces outils sont complétés par des supports plus génériques qui présentent l'ensemble des opérations confié à l'Agence, comme le rapport d'activité ou le site internet de l'APIJ, avec 37 000 visites en moyenne par mois en 2011.

Enfin, ce service intervient également à la demande de sa tutelle et en appui : il organise en lien avec le Cabinet du garde des Sceaux, certaines tables rondes, des déplacements du ministre et inaugurations d'établissements judiciaires ou pénitentiaires. En 2011, le service a participé à l'organisation d'une dizaine d'événements qui témoignent de cette volonté de synergie.



La mission communication.

Par ailleurs, il en applique les directives, comme celle concernant la disposition n° 15 du contrat de performance, portant sur la mutualisation des sites internet de l'APIJ et de l'EPPJP avec celui du ministère qui fut mise en application par l'Agence dès février, ou la diffusion du rapport d'activité avant le 30 juin. Le service a également veillé à la mise en place de panneaux de communication demandés par le ministère sur l'ensemble des chantiers dont il a la charge : à la fin de l'année, tous les chantiers ouverts en étaient dotés.

L'ensemble de ces actions est réalisé avec une préoccupation constante d'économies de coûts et de moyens, privilégiant toutes les mutualisations possibles avec le ministère.

Placée sous l'autorité directe du Directeur général, la mission communication est pilotée par la responsable de communication secondée par deux secrétaires à temps partiel, pour l'EPPJP d'une part et l'APIJ d'autre part.



L'équipe opérationnelle 9.

Les chiffres clés

L'Agence gère une centaine de projets en cours d'étude ou de réalisation, représentant **un portefeuille d'opérations d'environ 2,8 Md€ en autorisations d'engagement**. En 2011, son portefeuille d'opérations en phase opérationnelle comprenait **vingt-six opérations judiciaires** (dont deux en contrat de partenariat) et **trente-deux opérations pénitentiaires** (dont neuf en contrat de partenariat). Par ailleurs six opérations judiciaires et vingt opérations pénitentiaires faisaient l'objet d'études préalables. Enfin, huit opérations judiciaires et dix-huit opérations pénitentiaires livrées faisaient l'objet de suivi au titre, notamment, de la garantie de parfait achèvement.

L'ORGANIGRAMME de l'APIJ et de l'EPPJP

Au 31 décembre 2011



LES REPÈRES

JANVIER

19 JANVIER

Jury de sélection des offres pour l'extension de la maison d'arrêt de Majicavo (Mayotte).

21 JANVIER

INAUGURATION DU TRIBUNAL DE COMMERCE ET DU CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE BOBIGNY PAR MICHEL MERCIER, ALORS GARDE DES SCEAUX.



JUILLET

5 JUILLET

Jury d'analyse des candidatures de maîtrise d'œuvre pour le futur palais de justice de Lisieux.

7 JUILLET

INAUGURATION DU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LILLE ANNŒULLIN.

11 JUILLET

Jury d'analyse des candidatures de maîtrise d'œuvre pour le futur palais de justice d'Aix-en-Provence.

FÉVRIER

2 FÉVRIER

Jury d'analyse des candidatures pour le palais de justice de Saint-Brieuc.

4 FÉVRIER

Jury d'analyse des candidatures pour le palais de justice de Quimper.

18 FÉVRIER

REMISE DES CLÉS DU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LILLE ANNŒULLIN.



MARS

1^{ER} MARS

Jury d'analyse des candidatures pour le palais de justice de Limoges.

2 MARS

Jury d'analyse des candidatures de maîtrise d'œuvre pour le SPIP de la Réunion.

7-9 MARS

RENCONTRE DES ACTEURS LOCAUX POUR LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN POLYNÉSIE.

14 MARS

Conseil d'administration de l'APIJ.

31 MARS

Notification du marché en conception-réalisation pour l'extension du centre pénitentiaire de Ducos.



SEPTEMBRE

13 SEPTEMBRE

INAUGURATION DU CENTRE DE DÉTENTION SUD FRANCILIEN PAR LE PRÉCÉDENT PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

14 SEPTEMBRE

Jury d'analyse des candidatures de maîtrise d'œuvre pour le futur palais de justice de Strasbourg.

19 SEPTEMBRE

Jury de sélection de l'agence d'architecture lauréate pour le futur palais de justice de Foix.

20 SEPTEMBRE

Jury de sélection de l'agence d'architecture lauréate pour la réalisation du SPIP de La Réunion.

21 SEPTEMBRE

Jury de sélection de l'agence d'architecture lauréate pour le futur palais de justice de Béziers.

AOÛT

5 AOÛT

MISE EN PLACE DES PANNEAUX DE COMMUNICATION DU MINISTÈRE SUR LES CHANTIERS.

23 AOÛT

Visite du chantier de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis par le secrétaire général du ministère et le directeur général de l'APIJ.

AVRIL

4 AVRIL

Jury d'analyse des candidatures de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice d'Hagenau.

11 AVRIL

JURY D'ANALYSE DES CANDIDATURES POUR LE PALAIS DE JUSTICE DE BOURG-EN-BRESSE.



OCTOBRE

10 OCTOBRE

Jury de sélection de l'agence d'architecture lauréate pour le futur palais de justice de Saint-Brieuc.

12 OCTOBRE

Jury de sélection de l'agence d'architecture lauréate pour le futur palais de justice de Quimper.

27 OCTOBRE

JURY DE SÉLECTION DE L'AGENCE D'ARCHITECTURE LAURÉATE POUR LE FUTUR PALAIS DE JUSTICE DE LIMOGES.

MAI

5 MAI

Annnonce du nouveau programme immobilier pénitentiaire par Michel Mercier, alors garde des Sceaux.

17 MAI

Jury d'analyse des candidatures de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'extension du palais de justice de Douai.

30 MAI

INAUGURATION DE L'ÉCOLE NATIONALE DES GREFFES PAR MICHEL MERCIER, ALORS GARDE DES SCEAUX.



NOVEMBRE

16 NOVEMBRE

Conseil d'administration de l'APIJ.

24 NOVEMBRE

TABLE RONDE PORTANT SUR L'IMPLANTATION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE ORGANISÉE AU SALON DES MAIRES.

29 NOVEMBRE

Jury de sélection de l'agence d'architecture pour le futur palais de justice de Bourg-en-Bresse.

JUIN

14 JUIN

Accueil d'une délégation libanaise.

15 JUIN

Jury d'analyse des candidatures pour le centre pénitentiaire de Baie-Mahault.

20 JUIN

Conseil d'administration de l'APIJ.

24 JUIN

REMISE DES CLÉS DU CENTRE DE DÉTENTION SUD FRANCILIEN.

30 JUIN

Jury d'analyse des candidatures pour le futur centre pénitentiaire de Draguignan.



DÉCEMBRE

19 DÉCEMBRE

CÉRÉMONIE DE REMISE DES CLÉS DE LA TRIPALE D1 DE LA MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS.

20 DÉCEMBRE

Cérémonie de remise des clés du centre pénitentiaire de Nantes.



L'activité de l'Agence



Le contrat de performance et les progrès réalisés	19
Les opérations judiciaires	24
<u>Les opérations pénitentiaires</u>	44



LE CONTRAT DE PERFORMANCE ET LES PROGRÈS RÉALISÉS

L'APIJ a défini pour les années 2011 à 2013 ses orientations stratégiques, formalisées dans un contrat de performance signé avec le ministère de la Justice et le ministère du Budget le 19 janvier 2011. Il vise à renforcer la capacité d'expertise de l'Agence au service d'opérations immobilières complexes. Il conforte la démarche de maîtrise des coûts, des délais et de la qualité des constructions entreprise par l'Agence en mettant également l'accent sur la maintenance. Il améliore la mesure de l'efficacité de l'établissement public dans différents domaines, notamment en matière de gouvernance, de gestion des ressources humaines et financières, d'information comptable et de conduite des opérations.

La mise en œuvre de ces orientations stratégiques ainsi que les résultats atteints font l'objet d'un suivi annuel entre l'APIJ, le ministère de la Justice et le ministère chargé du Budget. Leur réalisation est également pilotée et évaluée en interne, dans le cadre d'une revue de projet de performance qui mobilise l'ensemble des équipes et des personnels de l'Agence, contribuant à évaluer le niveau de progression dans l'atteinte des résultats attendus, à l'appui de chacune des actions définies au contrat. À cet effet, une série d'indicateurs a été mise en place permettant de constater qu'à ce jour, l'Agence a mis en œuvre 30 des 52 actions prévues au contrat, pour la plupart pérennes. Les 22 autres actions, dont certaines ont démarré, aboutiront comme prévu d'ici 2013.

Les indicateurs

Les indicateurs LOLF

Le contrat de performance reprend les 4 indicateurs prévus par la Loi organique relative aux lois de finance (LOLF), en lien avec l'activité de l'Agence, renseignés chaque année dans le cadre du Projet annuel de performance (PAP). Il s'agit respectivement des indicateurs suivants :

- nombre de projets immobiliers ;
- nombre de projets en retard ;
- nombre de projets en dépassement de coût ;
- pourcentage de surcoût sur l'ensemble des opérations d'un champ (judiciaire ou pénitentiaire).

Les indicateurs de satisfaction

Pour la première année, l'Agence a mené une enquête de satisfaction auprès de ses interlocuteurs du ministère de la Justice. Plus de 300 personnes ont été interrogées directement, via un questionnaire électronique : administration centrale (secrétariat général, direction des services judiciaires, direction de l'administration pénitentiaire), services pénitentiaires (directeurs interrégionaux, chefs d'établissement, directeurs techniques...), et services judiciaires (chefs de cour, chefs de juridiction, directeurs de greffe...).

Performance de la production immobilière judiciaire de l'APIJ

(du point de vue du contribuable)
Calcul au 31 décembre 2011

Immobilier judiciaire	2010 Prévision PAP 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2011	2011 Réalisation
Nombre de projets	26	24	25	26
Nombre de projets en retard	1	1	< 2	3
– dont retards du fait de l'APIJ	-	0	-	1
Nombre de projets en dépassement de coût	1	1	< 2	5
– dont dépassement du coût du fait de l'APIJ	-	0	-	0
Pourcentage de surcoût sur l'ensemble des opérations judiciaires	0,2	0,2	< 1	1,4
– dont pourcentage de surcoût du fait de l'APIJ	-	0	-	0

Performance de la production immobilière pénitentiaire de l'APIJ

(du point de vue du contribuable)
Calcul au 31 décembre 2011

Immobilier pénitentiaire	2010 Prévision PAP 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2011	2011 Réalisation
Nombre de projets	50	30	56	32
Nombre de projets en retard	7	7	< 4	15
– dont retards du fait de l'APIJ	-	3	-	4
Nombre de projets en dépassement de coût	1	13	< 3	11
– dont dépassement du coût du fait de l'APIJ	-	1	-	1
Pourcentage de surcoût sur l'ensemble des opérations pénitentiaires commandées	0,1	5,4	< 1	3,8
– dont pourcentage de surcoût du fait de l'APIJ	-	0,3	-	0,2

Les questions posées étaient relatives à l'activité exercée par l'Agence au cours de l'année 2010, depuis les phases amont (élaboration des programmes génériques pénitentiaires et judiciaires, recherches foncières, études préalables) jusqu'aux phases de livraison et post-livraison. L'objectif était d'apprécier le savoir-faire et le savoir-être de l'Agence selon les critères suivants : compréhension des besoins exprimés, capacité à apporter des réponses, capacité à gérer des situations complexes, qualité des informations communiquées, disponibilité, réactivité, respect des délais annoncés, capacité à mobiliser des acteurs.

Les résultats mettent en évidence une très bonne appréciation du travail de l'Agence, avec toutefois quelques nuances sur les critères relatifs au respect des délais et à la fiabilité des informations communiquées.

L'analyse des réponses fait apparaître plusieurs pistes d'amélioration et de consolidation de la qualité du travail de l'Agence sur les critères suivants : mieux communiquer, tenir les engagements sur les délais annoncés, consolider les méthodes sur les opérations d'Outre-mer, poursuivre les progrès engagés sur le suivi des bâtiments livrés.

Cette enquête de satisfaction, communiquée aux destinataires, sera reconduite chaque année et permettra ainsi de mesurer l'adéquation entre les attentes et les résultats de l'Agence sur les différents critères établis.

Les principaux progrès et résultats obtenus pour 2011

Parmi les 30 actions d'ores et déjà finalisées en 2011, trois résultats sont à souligner tout particulièrement.

La mise en place d'un nouveau type de marché ingénierie

Les réflexions engagées en 2011 sur les nouveaux marchés de maîtrise d'œuvre ont vu leurs premières applications et conséquences en 2011. Pour les projets de constructions neuves, les concours lancés ont été porteurs de cette nouvelle dynamique, avec une volonté marquée d'optimiser les délais d'études, de renforcer le plus en amont possible la synergie des compétences entre maîtres d'œuvre et industriels, d'anticiper les problématiques liées aux chantiers en particulier sur la qualité, les points d'arrêt et la gestion des délais, et surtout d'intégrer les contraintes

de l'exploitation et de la maintenance tout au long du processus de réalisation. Les architectes en compétition ont été largement sensibilisés sur ces thèmes, comme en témoignent les premières réponses des candidats. Cette implication s'est traduite par des intentions sur les projets dès les esquisses, aussi bien en matière de conception générale que dans les pièces supports des réponses et sur les décompositions des propositions d'honoraires. Les méthodes de travail restent maintenant à affiner pour les premiers projets qui entrent en phase « active » après les notifications des marchés des maîtres d'œuvre, notamment sur les modalités de travail entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre, sur la formalisation des documents supports de l'exploitation maintenance, ainsi que sur la qualité chantier. Les documents « cadres » sont en cours d'élaboration. Ils sont le fruit d'une collaboration active avec les maîtres d'œuvre mais aussi d'échanges constructifs entre les directions de programme.

Le développement d'une organisation spécifique à la procédure PPP judiciaire pour s'assurer de la qualité architecturale des projets retenus

L'APIJ a lancé et conduit, en 2011, les premiers dialogues compétitifs en vue de conclure des contrats de partenariat public-privé pour la conception, la réalisation et l'exploitation de palais de justice à Caen et à Perpignan. L'enjeu architectural de ces réalisations est apparu essentiel à double titre. Premièrement parce que l'implantation très urbaine de ces ouvrages, en cœur de ville, nécessite une insertion réussie qui ne peut s'envisager sans créer un dialogue entre les concepteurs, les intervenants locaux et les acteurs du ministère de la Justice. Deuxièmement parce que l'architecture de ces bâtiments se doit de relever le défi de la représentation d'une justice moderne et démocratique. L'APIJ a expérimenté une organisation originale du dialogue compétitif en demandant à chaque candidat de présenter, au démarrage de la consultation, deux projets architecturaux distincts. La première phase du dialogue compétitif, centrée sur l'architecture, permet ainsi à l'APIJ, après échanges avec les candidats visant à évaluer les évolutions potentielles du projet et une concertation avec les principaux acteurs locaux et représentants du ministère de la Justice, de choisir, pour chaque candidat, le projet architectural qui présente les meilleurs atouts pour la poursuite du dialogue.

La mise en place d'un outil de comptabilité analytique

En 2011, l'APIJ a mis en œuvre un dispositif de comptabilité analytique de ses coûts de maîtrise d'ouvrage interne (masse salariale et moyens de fonctionnement), avec les objectifs suivants :

- approcher le coût complet des opérations, y compris ceux de la Maîtrise d'ouvrage (MOA) ;
- mesurer l'activité de l'Agence par programme immobilier ou par type de mission ;
- mieux évaluer les moyens de l'APIJ à mobiliser au regard du plan de charge.

Un dispositif déclaratif des temps passés a été développé pour le management de l'Agence, et des clés de répartition ont été définies pour tous les moyens transversaux qui ne pouvaient être directement dédiés à une opération.

Les données recueillies sur toute l'année 2011 ont permis de faire émerger les premiers résultats et les enseignements ci-dessous :

Ces résultats sur une année ne reflètent pas la durée de vie d'une opération ; il sera nécessaire de les fiabiliser et les capitaliser.

RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ DE L'APIJ ENTRE PROGRAMME IMMOBILIER JUDICIAIRE ET PÉNITENTIAIRE

	Poids en nombre d'opérations	Coûts MOA calculés sur l'année 2011	Poids coûts MOA
Judiciaire	34 %	5 466 087,09 €	49,1 %
MOP	30 %	2 904 207,60 €	26,1 %
PPP hors TGI Paris	1 %	396 284,99 €	21,6 %
PPP TGI Paris	3 %	2 165 594,50 €	19,4 %
Pénitentiaire	66 %	5 669 412,91 €	50,9 %
CR	55 %	4 596 458,00 €	41,3 %
PPP	11 %	1 072 954,91 €	9,6 %

Les ratios de coût de maîtrise d'ouvrage rapporté aux coûts finaux estimés des opérations ressortent ainsi :

% coût de maîtrise d'ouvrage interne sur coût final estimé

Champ judiciaire	0,37 %
Champ pénitentiaire	0,12 %

Il faut faire attention à l'interprétation de ces ratios car la charge de travail de maîtrise d'ouvrage varie selon les phases des opérations et leurs modalités de réalisation, maîtrise d'ouvrage publique ou Partenariat public-privé (PPP), opérations uniques ou multiples.

Le poids relatif des coûts de maîtrise d'ouvrage interne, que ce soit par rapport au nombre ou au coût des opérations, est un peu plus élevé pour les projets judiciaires que pour les projets pénitentiaires ; trois phénomènes expliquent ce résultat :

- en moyenne, la taille des opérations judiciaires est plus petite que celle des opérations pénitentiaires ;
- les opérations pénitentiaires sont souvent lancées par lot de plusieurs opérations ;
- les opérations judiciaires mobilisent des concertations d'acteurs locaux plus importantes (utilisateurs, implantations en site urbain contraint).

Le déroulement des PPP apparaît un peu plus consommateur de maîtrise d'ouvrage interne, surtout pour les PPP judiciaires. Ce constat devra être modulé avec les données pluriannuelles : l'année 2011 a été, sur l'immobilier judiciaire, une année exclusivement consacrée au montage des concours ou du dialogue compétitif, c'est-à-dire les phases en amont du contrat les plus mobilisatrices pour la maîtrise d'ouvrage.

La taille et la complexité du TGI de Paris ne permettent pas d'exercer des comparaisons avec les autres projets.

TEMPS PASSÉ SUR LES RECHERCHES FONCIÈRES ET LES ÉTUDES DE SITES

	Coûts MOA internes calculés sur l'année 2011	Poids coûts MOA sur l'année 2011
Judiciaire EP	663 900	6 %
Pénitentiaire EP	1 789 300	16 %
TOTAL coûts MOA internes	11 135 500	100 %

Les recherches et études foncières représentent un poids important de l'activité de l'Agence (22 % de ses moyens mobilisés), principalement pour l'immobilier pénitentiaire.

Pour l'immobilier pénitentiaire, on a relevé en 2011, en Équivalent temps plein (ETP) directement dédiés à l'opération (c'est-à-dire hors moyens transversaux), les ratios moyens suivants :

- recherche de site foncier : 0,12 ETP par opération ;
- études préalables sur le site choisi : 0,37 ETP par opération.

Les opérations commandées puis abandonnées ont consommé en 2011 l'équivalent de 2,1 % des moyens de l'Agence, soit, en proportion d'ETP, environ deux agents à temps complet.

Cette première année de mise en œuvre sera consolidée par le déploiement continu du dispositif et sa fiabilisation, dans l'objectif de retracer les coûts sur la totalité de la conduite d'un projet, d'affiner la mesure des coûts par type d'activité, et de savoir mieux évaluer et allouer les moyens de l'Agence au regard des plans de charge.

Les sources de progrès

La fiabilisation des prévisions financières

Le processus d'élaboration des prévisions budgétaires a fait l'objet d'un travail de méthodologie qui intègre le calendrier d'établissement des prévisions budgétaires des directions métiers. Les prévisions calculées en début d'exercice 2011 ont été revues à la fin du premier semestre, afin de les affiner davantage. La nouvelle méthode mise en place apparaît comme beaucoup mieux adaptée à la justesse de la prévision. En revanche, le suivi des événements perturbateurs sur les chantiers n'est pas suffisamment mis en cohérence avec la prévision. Les résultats restent perfectibles et devront être encore améliorés.

Le suivi en temps réel de l'évolution des données du Coût final estimé (CFE)

L'Agence finalise actuellement la mise au point d'un outil de suivi du coût final estimé. Sa livraison, en 2012, permettra de procéder à une phase de test en vraie grandeur, puis au déploiement de cet outil, en vue de son exploitation. Il permettra une prévision dynamique de l'évolution des coûts prévisionnels, à partir de l'enregistrement des données comptables réelles.

La mise en place d'un contrôle interne comptable et financier

Conformément à la demande des ministres du Budget et de la Justice, l'Agence a rendu, en décembre 2010, un rapport relatif au contrôle interne, adossé à une cartographie des risques et aux organigrammes fonctionnels de l'Agence. Un plan d'action accompagne les conclusions de ce rapport, présenté lors du premier conseil d'administration de l'année 2012.

Dans la dynamique du contrôle interne, l'Agence a édité un guide des procédures budgétaires et comptables, à l'usage des services opérationnels et des services transversaux de l'Établissement public.

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

La programmation judiciaire : le guide de programmation, une référence

Élaboré en étroite collaboration avec les services du secrétariat général et de la direction des services judiciaires, le nouveau guide de programmation judiciaire a été finalisé et diffusé au printemps 2011, et vient se substituer aux référentiels précédents, qui dataient de 2004.

Réalisé sur des supports multiples (ouvrages, CD, classeurs), il devient l'outil de travail commun pour la réalisation des futurs palais de justice.

Il est composé de deux volumes. L'un porte sur la programmation fonctionnelle et architecturale générique, sur les spécificités propres à chaque fonctionnement juridictionnel. Il comprend des outils méthodologiques pour analyser les besoins, dimensionner les locaux et répondre aux exigences de France Domaine.

L'autre s'attache à définir les prescriptions et proscriptions techniques, de sûreté et de développement durable à l'échelle du palais de justice, pour chaque local (fiches par locaux). Il comprend également un outil d'évaluation des performances, et rassemble la documentation technique en vigueur. Sa conception est telle que son actualisation régulière est prévue et demandée dans le cadre du contrat de performance pour tenir compte des évolutions juridictionnelles et des retours d'expériences dans une recherche constante d'amélioration des bâtiments judiciaires, au bénéfice de leurs utilisateurs et du public.

À ce titre, un bilan de la qualité d'usage de 17 palais de justice construits depuis 1995 a été réalisé au cours de l'été 2011.

L'analyse porte sur l'insertion dans le site, l'architecture, la sûreté, l'organisation spatiale générale des locaux du bâtiment, la qualité des espaces dédiés à chacune des grandes fonctions du palais de justice, et l'exploitation maintenance.

Les résultats de cette enquête attestent de l'anticipation apportée par le guide de programmation 2011 : en effet, celui-ci intègre les dernières performances des palais de justice analysés, comme en témoignent les remarques formulées par les utilisateurs.

En termes d'attente, quelques compléments sont à développer pour mieux définir le mobilier et la signalétique, des précisions sont à apporter sur les exigences de sûreté, et la maintenance doit être intégrée encore davantage dès la conception du bâtiment.

Une présentation de ces résultats a été faite au conseil d'administration de l'APIJ en novembre 2011. Une plaquette présentant les principaux résultats a été réalisée et diffusée en 2012.

L'architecture des futurs palais de justice

2011 a été l'année des concours. Après une période de programmation et de préparation, 20 consultations ont été lancées. Sélections d'architectes et choix de certains projets permettent aujourd'hui de dresser un premier bilan.

Avec un nombre important de candidats en compétition, la sélection des architectes admis à remettre une esquisse pouvait s'avérer *a priori* délicate. Les travaux préparatoires des commissions techniques, ainsi que le rôle des membres des jurys ont permis de gérer cette phase dans des conditions optimales en ouvrant la compétition à des équipes très diverses et toutes talentueuses.

Les projets en compétition ont proposé des visions très variées des programmes avec un socle commun, celui du guide de programmation, chaque projet s'adaptant en fonction de la nature et de l'activité des juridictions concernée, mais aussi du contexte urbain. En effet, les palais de justice s'installent dans des sites divers qui nécessitent, pour s'inscrire dans la cité, d'intégrer l'environnement au cœur de leur conception. Les concepteurs ne proposent plus une interprétation des valeurs de la justice classique en s'appuyant sur le vocabulaire traditionnel de l'architecture judiciaire. Quelques références apparaissent, mais les contraintes de l'environnement rappelées ci-dessus, ainsi que les exigences programmatiques, en particulier sur la sûreté, le développement durable, l'exploitation et la maintenance, la séparation des fonctions et des flux, induisent une autre manière d'affirmer la fonction.

Le palais de justice se doit aussi d'être à l'écoute des utilisateurs et des usagers, en proposant une architecture permettant de rendre une justice dans un espace apaisé mais non dénué de sens. L'architecture ne se veut plus ostentatoire. Elle se veut solennelle sans être oppressante. Elle intègre de manière appuyée transparence et lumière naturelle. Elle s'affirme sur des lieux symboliques que sont le parvis, la salle des pas perdus et les salles d'audience.

Sur la multitude des projets, la recherche d'une symbolique commune qui fera date n'est pas évidente en première approche. En tout état de cause, les projets choisis s'affirment sans ambiguïté comme des édifices publics. Des édifices publics qui, demain, seront indéniablement identifiés comme des palais de justice, en raison de leurs caractéristiques architecturales propres, même si l'ostentation est volontairement évitée.

CARTE DES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

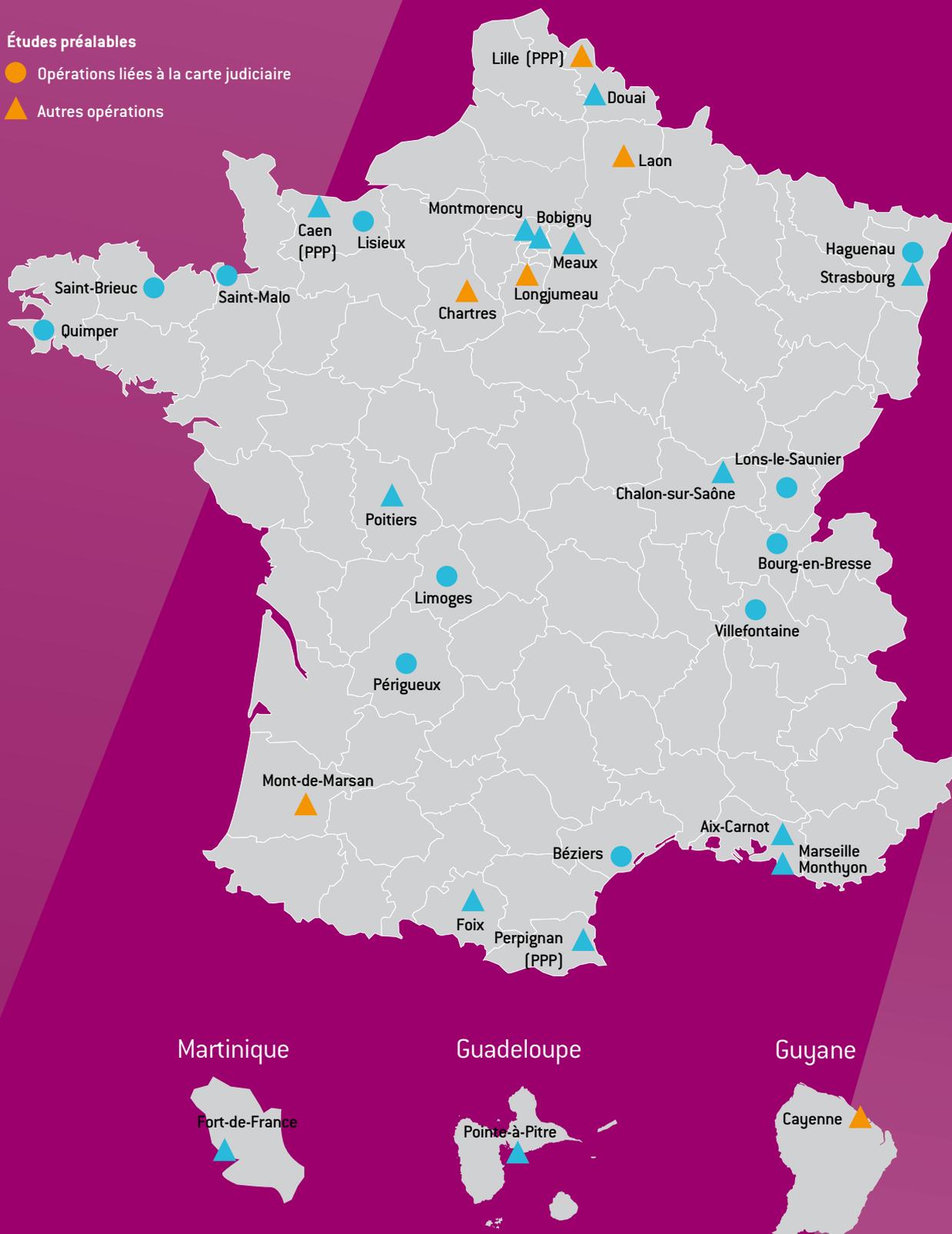
Au 31 décembre 2011

Phase opérationnelle

- Opérations liées à la carte judiciaire
- ▲ Autres opérations

Études préalables

- Opérations liées à la carte judiciaire
- ▲ Autres opérations



LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES LIVRÉES



L'ÉCOLE NATIONALE DES GREFFES

DIJON (21)

À l'issue d'une première phase d'extension de l'École, livrée en 2007, la seconde phase des travaux a été lancée en septembre 2010. Effectués en site occupé, ce qui constituait la difficulté majeure de ce chantier, les travaux se sont achevés en mai 2011.

Ils ont consisté en l'amélioration du fonctionnement de l'école par la création de passerelles et d'une galerie souterraine entre les anciens bâtiments et ceux réalisés dans le cadre de l'extension de 2007. Une amélioration des conditions de sécurité incendie a également été conduite, notamment par la remise à neuf des équipements de sécurité des anciens bâtiments et la centralisation de toute la surveillance du site au sein d'un nouveau poste dédié. Une nouvelle banque d'accueil a également vu le jour.

Enfin, ces travaux avaient également pour objectif l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite par anticipation de la réglementation dont l'application sera obligatoire au 1^{er} janvier 2015.



calendrier

Juillet 2007

Livraison de l'extension (phase 1)

Septembre 2010

Démarrage des travaux de la seconde phase

Mai 2011

Fin des travaux

chiffres clés

124

fonctionnaires

250

élèves présents sur site

18 400 m²
SHON

Phase 1

16,5 M€ TTC
Coût des travaux

Phase 2

2,3 M€ TTC
Coût des travaux

contractants

Maîtrise d'œuvre

Ateliers Rémon / I-GREC Ingénierie

Entreprise

C3B (groupe Vinci)

Conducteur d'opération

DDE 21

BCT

BTP Consultants

CSPS

Qualiconsult



COUR D'APPEL DE CAYENNE

GUYANE (973)

La forte croissance démographique que connaît la Guyane ainsi que la densification de l'activité judiciaire ont rendu indispensable la création de sa propre cour d'appel. Annoncée par le précédent président de la République en février 2010, l'ouverture de cette nouvelle juridiction en plein cœur historique de Cayenne a nécessité la réhabilitation intégrale, en à peine six mois de travaux, d'un bâtiment existant construit dans la seconde moitié du XX^e siècle et dont l'esthétique a été préservée, à la demande de l'architecte des Bâtiments de France. Néanmoins, le Bâtiment, anciennement constitué de logements, a totalement été repensé pour accueillir une salle d'audience, un espace dédié au public et des espaces de travail pour les 26 agents, magistrats et fonctionnaires.



calendrier

11 janvier 2011
Commande
du ministère
adressée à l'Agence

Janvier-mars 2011
Choix du maître
d'œuvre et réalisation
des études

Juin 2011
Démarrage
des travaux

Décembre 2011
Fin des travaux

chiffres clés

10 magistrats

15 fonctionnaires

650 m² SHON

1,1 M€ TTC
Coût des travaux

contractants

Maîtrise d'œuvre
Agence Ponthus et
Dupouy Architectes

**Maîtrise d'œuvre
mandataire**
Egis bâtiment
Antilles-Guyane

Désamiantage
Sogedex

**Démolition-VRD-
GO-menuiseries
extérieures**
Construction
réalisation
industrielle (CRI)

Second œuvre
Construction
modulaire de l'Ouest
(CMO) et Larzabal

**Électricité courants
forts/faibles-
climatisation-
ventilation-plomberie**
Forclum

**Contrôle technique et
coordination sécurité**
Socotec

Mobilier
Mizzi bureautique

LES CHANTIERS ET LES ÉTUDES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE EN COURS



PALAIS DE JUSTICE DE CHALON-SUR-SAÔNE

SAÔNE-ET-LOIRE (71)

En centre ville de Chalon-sur-Saône, le palais de justice accueille aujourd'hui le TGI, alors que les autres juridictions (TI, CPH, TC) sont dispersées sur deux sites. L'opération de rénovation-extension du palais de justice actuel vise à accueillir toutes les juridictions concernées par ce regroupement et notamment celles des ressorts limitrophes (Louhans, Autun, Le Creusot et Montceau-les-Mines), garantissant ainsi des conditions de travail et d'accueil optimales avec notamment une meilleure accessibilité, une prise en compte de la nouvelle réglementation thermique et une meilleure gestion des aspects d'entretien et de maintenance.

L'extension du palais de justice actuel est rendue possible grâce à la réserve foncière représentée par la parcelle de l'ancienne maison d'arrêt, démolie mais dont le dôme a été conservé et intégré au projet du futur palais de justice. Pendant toute la durée des travaux, démarrés en septembre 2011 et qui s'achèveront au dernier trimestre 2014, le fonctionnement du palais de justice existant sera préservé.

calendrier

Septembre 2011

Lancement des travaux

Mars 2013

Livraison de l'extension

4^e trimestre 2014

Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

121

magistrats

78

fonctionnaires

8 600 m²

SHON

17,5 M€ TTC

Coût des travaux

contractants

Entreprise

Léon Grosse

TRIBUNAL D'INSTANCE ET CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE MONTMORENCY

VAL D'OISE (95)

Le conseil de prud'hommes et le tribunal d'instance de Montmorency sont actuellement logés dans deux bâtiments communaux offrant des surfaces insuffisantes et fonctionnellement peu adaptées aux juridictions. Le schéma directeur de restructuration du patrimoine immobilier judiciaire du Val d'Oise a conduit au relogement de ces juridictions dans un bâtiment neuf. L'opération a fait l'objet d'une convention avec le Conseil général, qui finance ainsi une partie des travaux.

L'année 2011 a permis de finaliser les études du futur palais de justice, de démarrer les travaux de démolition nécessaires à la libération du site et de lancer la consultation du marché de travaux.

calendrier

2011

Démarrage des travaux de libération du site

2012

Démarrage des travaux de construction

2013

Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

3 magistrats,

86 conseillers prud'homaux et

21 fonctionnaires

2 salles d'audience de cabinet

2 210 m²
SHON

5,2 M€ TTC
Coût des travaux

contractants

Travaux de démolition :

Maîtrise d'œuvre
FCID

Entreprise
CARDEM

Travaux de construction :

Maîtrise d'œuvre
Dominique Coulon,
Batiserf Ingénierie,
Gilbert Jost,
E3 Économie

Entreprise
SNRB



PALAIS DE JUSTICE DE PÉRIGUEUX DORDOGNE (24)

Le TGI de Périgueux, implanté sur deux bâtiments – le palais historique « Montaigne » et le bâtiment « Sirey » – fait l'objet d'une opération complète de restructuration. L'opération facilitera le fonctionnement des services, offrira un outil de travail sûr et moderne aux utilisateurs et améliorera l'accueil des justiciables. Les bâtiments répondront aux nouvelles exigences de développement durable que s'est fixées l'APIJ. L'opération a débuté par la réhabilitation du palais Montaigne, afin d'accueillir le pôle pénal de la juridiction. Quatre salles d'audience dont celle des assises de la Dordogne seront restituées et une attente gardée satisfaisant aux conditions de sécurité et de dignité sera créée. La réhabilitation du palais Montaigne a nécessité le relogement des personnels à partir de novembre 2011. Le bâtiment Sirey fera l'objet d'une opération de démolition-reconstruction et accueillera l'ensemble des fonctions civiles du TGI et du TI autour de trois salles d'audience.



Montaigne calendrier

Septembre 2010
Désignation du maître d'œuvre

Novembre 2011
Déménagement des personnels présents dans le palais Montaigne

1^{er} trimestre 2012
Démarrage des travaux

4^e trimestre 2013
Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

25 magistrats et
51 fonctionnaires
7 salles d'audience
3 600 m² SHON
5,7 M€ TTC
Coût des travaux

contractants

Travaux de démolition :

Maîtrise d'œuvre
Frédéric Laffitte / Cetab

Entreprise
Groupement Vigier bâtiment

Sirey calendrier

Septembre 2011
Désignation du maître d'œuvre

2^e trimestre 2012
Lancement de l'AAPC travaux

Octobre 2011
Remise des offres travaux

4^e trimestre 2013
Démarrage des travaux

3^e trimestre 2015
Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

1 600 m² SHON

contractants

Maîtrise d'œuvre
Flint Architectes / Terrell / Alto Ingénierie / Voxoa

LES FUTURS PALAIS DE JUSTICE

Résultats des concours de maîtrise d'œuvre en 2011 et au premier trimestre 2012

Étape marquante pour l'évolution du parc immobilier judiciaire, 2011 a été l'année où 10 consultations ont été lancées, et 7 projets sélectionnés. Le premier trimestre 2012 s'inscrit dans cette dynamique, avec également 7 projets choisis. Au total, ce seront ainsi 21 palais de justice qui seront livrés d'ici 2017.

PALAIS DE JUSTICE D'AIX-EN-PROVENCE (13)



Le futur palais de justice :

« La minéralité et la puissance tellurique de ce socle fragmenté contrastent avec l'évanescence des façades de verre, vibrantes de reflets, pour créer un ordre géométrique rigoureux et hiérarchisé^[1]. »

[1] [2] Extraits du mémoire architectural et technique de l'Atelier Marc Barani.

Lauréat
Atelier Marc Barani

Les façades du TGI :

« La première partie, le socle et le rez-de-chaussée, est composée de monolithes de béton clair coulé par passes horizontales, rappelant les carrières des Baux-de-Provence. Elle évoque la puissance de l'Institution^[2]. »



calendrier

Février 2011
Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

29 mars 2012
Jury de sélection du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre

2^e trimestre 2014
Début des travaux
2016
Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

177 magistrats et fonctionnaires

11 000 m² SHON

PALAIS DE JUSTICE DE BÉZIERS (34)

Vue depuis l'avenue du Président-Wilson

« 3 "lits de pierre" donnent à lire les 3 niveaux du palais. Tels les blocs en carrière, des désaffleurements, rugosités, épaufrures, témoignent de la masse de la matière.

Sous cette enveloppe extérieure de pierre calcaire blonde taillée en gigantesques blocs superposés dits les "roches", le volume intérieur s'étend en une "oasis" paysagère qui filtre la lumière, rafraîchit l'atmosphère et organise les espaces accessibles au public^[1]. »



Lauréat
Agence d'architecture
Ateliers 2/3/4

Salle des pas perdus

« Cet espace majeur, transparent sur la ville, regroupe les salles emblématiques du palais et distribue toutes les fonctionnalités du bâtiment. Il constitue l'accès piétons principal : personnels, avocats et visiteurs piétons entrent par le parvis. Son ambiance intérieure est marquée par les transparences et les patios, au nombre de 5, qui prolongent le caractère du parvis planté, abrité, et qui reçoit le même type de matériaux. Les nombreux puits de lumière y créeront, suivant les saisons, des atmosphères variées, selon la nécessité de se protéger du soleil ou de l'introduire dans l'espace^[2]. »

[1] [2] Extraits du mémoire architectural et technique de Ateliers 2/3/4.



calendrier

Février 2010

Début de la conception

4^e trimestre 2013

Début des travaux

Mars 2012

Jury de sélection du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre

1^{er} semestre 2016

Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

141 magistrats

5 salles d'audience

91 fonctionnaires

6 500 m² SHON

« La grande façade vitrée sur la salle des pas perdus offre une transparence partielle sur le parc et accueille le visiteur venant de la ville. Le grand toit qui s'étire jusqu'en limite de parcelle, sa colonnade et les marches qui mènent au niveau de la salle des pas perdus en font un espace tampon, protégé mais ouvert, ombragé et lumineux, en progression entre l'espace extérieur urbain dynamique et celui intérieur du palais de justice.

Le projet se trouve ainsi en interface entre parc et ville. Il reprend et développe cette relation entre l'espace végétal du parc et celui, minéral, de la ville⁽¹⁾. »

[1] Extrait du mémoire méthodologique de l'Agence Plan 2.

Lauréat
Agence Plan 2
cotraitant agence
Arodie Damian



PALAIS DE JUSTICE DE BOURG-EN-BRESSE (01)



calendrier

Décembre 2010
Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Novembre 2011
Jury de sélection du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre

2013
Début des travaux

2015
Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

203
magistrats et fonctionnaires

8 000 m² SHON

EXTENSION DU PALAIS DE JUSTICE DE DOUAI (59)



Lauréat
Hmonic + Masson

« Le socle minéral, véritable ancrage urbain au sol de la ville, vient englober les bâtis et installe une cohérence entre l'extension et l'existant.



Notre projet s'est finalement construit en écho au paysage environnant. Il est le révélateur, le carrefour des différents éléments constitutifs du site. Cette mise en scène d'une approche rationnelle et très précise des usages dans toutes les dimensions du projet engendre un bâtiment né de l'hybridation de tous les paramètres urbains et programmatiques. Un point de contact et d'échanges... un véritable bâtiment public^[1]. »

« L'idée du projet est donc d'identifier un socle "actif", englobant le bâti existant, qui permet d'accompagner le piéton et de définir ainsi une échelle humaine. La salle des pas perdus est visuellement un prolongement direct de l'espace public^[2]. »

[1] [2] Extraits du mémoire architectural et technique de Hmonic + Masson.

calendrier

Février 2011

Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Janvier 2012

Jury de sélection du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre

2^e semestre 2013

Début des travaux

2015

Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

2

salles d'audience

Une salle des pas perdus de

200 m²

1 600 m² SHON

PALAIS DE JUSTICE DE FOIX (09)



Lauréat
Agence Philippe Gazeau Architecture

« Notre projet adopte une configuration géométrique circulaire lui permettant de se poser sur le site [...], de façon à dialoguer avec tous les éléments géographiques, paysagers ou construits du contexte proche et lointain. Le nouveau palais de justice s'affirme alors comme une forme architecturale et urbaine forte et lisible [...]»^[1].

[1] Extrait du mémoire méthodologique de l'Agence Philippe Gazeau.



calendrier

Août 2010
Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

8 décembre 2011
Jury de sélection du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre

Fin 2012
Lancement de l'appel d'offres travaux

Fin 2013
Début des travaux

2015
Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

5 000 m² SHON

« Derrière une façade respectant la symétrie du bâtiment d'origine et sobre dans son écriture se cache un espace généreux sur triple hauteur, chahuté par des boîtes suspendues qui créent des différences de hauteur. On trouve entre les poteaux monumentaux de la façade des alcôves pour attendre et discuter avec ses proches ou son avocat. Cet atrium est baigné de lumière grâce à sa façade sud et une faille lumineuse nord en toiture. Cet espace vit au rythme des saisons : il capte les apports solaires gratuits l'hiver, il est ventilé naturellement la nuit en été^[1]. »

[1] Extrait du mémoire architectural et technique de Dominique Bonnot Denunc Architectes.

Lauréat
Dominique Bonnot
Denunc Architectes

PALAIS DE JUSTICE D'HAGUENAU (67)



calendrier

Octobre 2010
Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

12 octobre 2011
Jury de sélection du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre

Novembre 2011
Notification du marché de maîtrise d'œuvre

3^e trimestre 2012
Lancement de l'appel d'offres travaux

1^{er} semestre 2013
Démarrage des travaux

2^e semestre 2014
Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

45
magistrats et fonctionnaires

2
Salles d'audience

2 071 m² SHON

PALAIS DE JUSTICE DE LIMOGES (87)



Lauréat
Nicolas Michelin et Associés



« Le palais de justice de Limoges marque de manière solennelle l'angle de la place Winston-Churchill. Sa façade composée, blanche, cubique [...], exprime un lieu régalien, de pouvoir de l'État de droit, tout en affirmant les valeurs démocratiques [...]⁽¹⁾. »

Le parvis donne accès directement à la salle des pas perdus. Celle-ci se déroule telle une longue galerie en double hauteur qui donne à voir, en fond de perspective, le jardin⁽²⁾. »

[1][2] Extraits du mémoire méthodologique de l'Agence Nicolas Michelin et Associés

calendrier

Novembre 2010
Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Octobre 2011
Jury de sélection du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre

2^e semestre 2012
Lancement de l'appel d'offres travaux

Fin 2013
Début des travaux

Fin 2015
Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

127
magistrats et fonctionnaires

7 000 m² SHON

PALAIS DE JUSTICE DE LONS-LE-SAUNIER (39)



Lauréat
Pierre Vurpas & Associés

Une restauration minutieuse :

« Le projet s'inscrit dans une démarche patrimoniale dont l'objectif consiste à revenir à des aspects conformes aux façades d'origine, à la fois dans les textures, les teintes et les matières. Aux côtés des premières ailes précédemment réhabilitées par l'université, ces choix permettent de redonner à cet ensemble bâti toute sa présence et son élégance au cœur de la cité^[1]. »

À l'intérieur du palais : sérénité, efficacité et sûreté.

« La qualité et la solidité des matériaux, renforcées par la sobriété et l'harmonie des teintes, sont un gage de durabilité. C'est avec ces belles matières intemporelles et qui se déclinent si bien ensemble, que la réhabilitation intérieure de ce bâtiment aux élégantes proportions, sera réussie avec justesse, sobriété et souci du détail, et ce pour favoriser l'exercice d'une justice de proximité en toute sérénité^[2]. »

[1][2]Extraits du mémoire architectural et technique de Pierre Vurpas & Associés.



calendrier

Juillet 2011
Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Mars 2012
Jury de sélection du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre

2014
Début des travaux

2015
Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

26 magistrats et fonctionnaires

2 000 m² SHON

« L'inscription du volume construit dans la géométrie de la trame urbaine et les alignements de la ville exprime la continuité et la cohésion sociale que porte le service public ainsi que la permanence de l'institution judiciaire.

Ce rapprochement, réalisé ici avec la conjugaison de la profondeur lumineuse de l'aluminium et les multiples orientations des parements mobiles, donnera une intense richesse de variations en résonance avec les mouvements du ciel caribéen.

Cette volonté de légèreté cherche aussi une parenté avec une grande partie des bâtiments remarquables de Pointe-à-Pitre où la finesse des balcons, colonnades et marquises assure une identité très remarquable ⁽¹⁾. »



Lauréat
[BP] Architectures

« Les pas perdus sont conçus comme un espace de transition qualitative entre la ville et les audiences. Ils bénéficient d'une grande hauteur et de vues tamisées vers l'extérieur. Il s'agit d'un espace au gabarit urbain qui représente la présence de l'institution dans la cité⁽²⁾. »

[1][2] Extraits du mémoire de [BP] Architectures

PALAIS DE JUSTICE DE POINTE-À-PITRE (971)



calendrier

Avril 2010
Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

14 mars 2012
Jury de sélection du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre

1^{er} semestre 2014
Début des travaux
2016
Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

101
magistrats et fonctionnaires

6 242 m² SHON

PALAIS DE JUSTICE DE QUIMPER (29)



« Bloc de pierre étroit posé à distance respectueuse du palais historique le frôlant par un joint creux, il s'étire le long de la rue du Palais et se glisse derrière l'hôtel particulier⁽¹⁾. »

Lauréat
Dominique Bonnot



« Le puits de lumière qui domine l'espace traite la faille entre "l'ancien et le nouveau" en l'inondant de lumière naturelle. Cette résonance entre les époques s'illustre par des liaisons constantes entre les matériaux⁽²⁾. »

(1) (2) Extraits du mémoire architectural et technique de Dominique Bonnot.

calendrier

Octobre 2010
Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

12 octobre 2011
Jury de sélection du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre

Février 2012
Lancement de l'appel d'offres travaux
4^e trimestre 2015
Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

107
magistrats et fonctionnaires

3 000 m² SHON

RÉHABILITATION – RECONSTRUCTION PARTIELLE DU PALAIS DE JUSTICE DE STRASBOURG (67)



« En traversant la salle des pas perdus l'attention est attirée par la luminosité de la nouvelle cour. Celle-ci illumine directement les salles d'attente des salles d'audience, et transporte la sensation de lumière à l'intérieur de ces dernières à travers les vitrages de la partie supérieure des murs d'entrée⁽¹⁾. »

Lauréat
Jordi Garcés

« Dialogue donc entre le contemporain et le classique, pensé pour être appréhendé à distance dans un contexte urbain. Dialogue enfin qui permettrait de redécouvrir les valeurs du volume originel. Respect et défi simultanés de l'ordre néoclassique, support de l'architecture moderne⁽³⁾. »

[1][2][3] Extraits du mémoire de phase de concours de Jordi Garcés.

« Cet agrandissement en toiture ne vient pas troubler la lecture de l'édifice de 1898 ; bien au contraire, cette touche contemporaine s'inscrit dans une démarche respectueuse, sans ostentation ni concurrence. Comme des nuages entrevus et variables en fonction du point d'observation⁽²⁾. »



calendrier

Avril 2011
Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

22 mars 2012
Jury de sélection du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre

2^e semestre 2013
Début des travaux

2^e semestre 2016
Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

225
magistrats et fonctionnaires

8
salles d'audience publique dont

1
salle d'assises

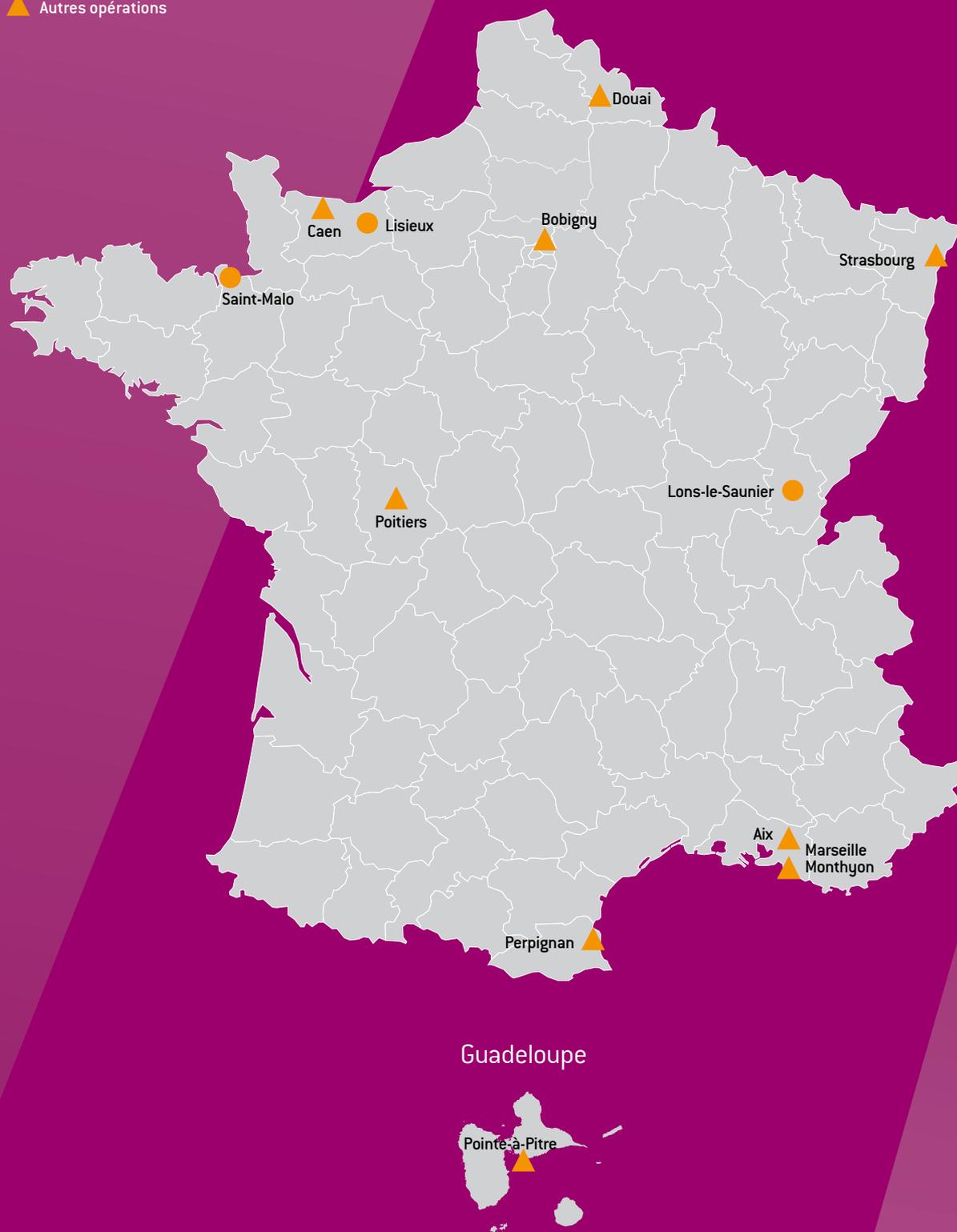
15 000 m²
SHON

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN CONSULTATION

Au 31 décembre 2011

● Opérations liées à la carte judiciaire

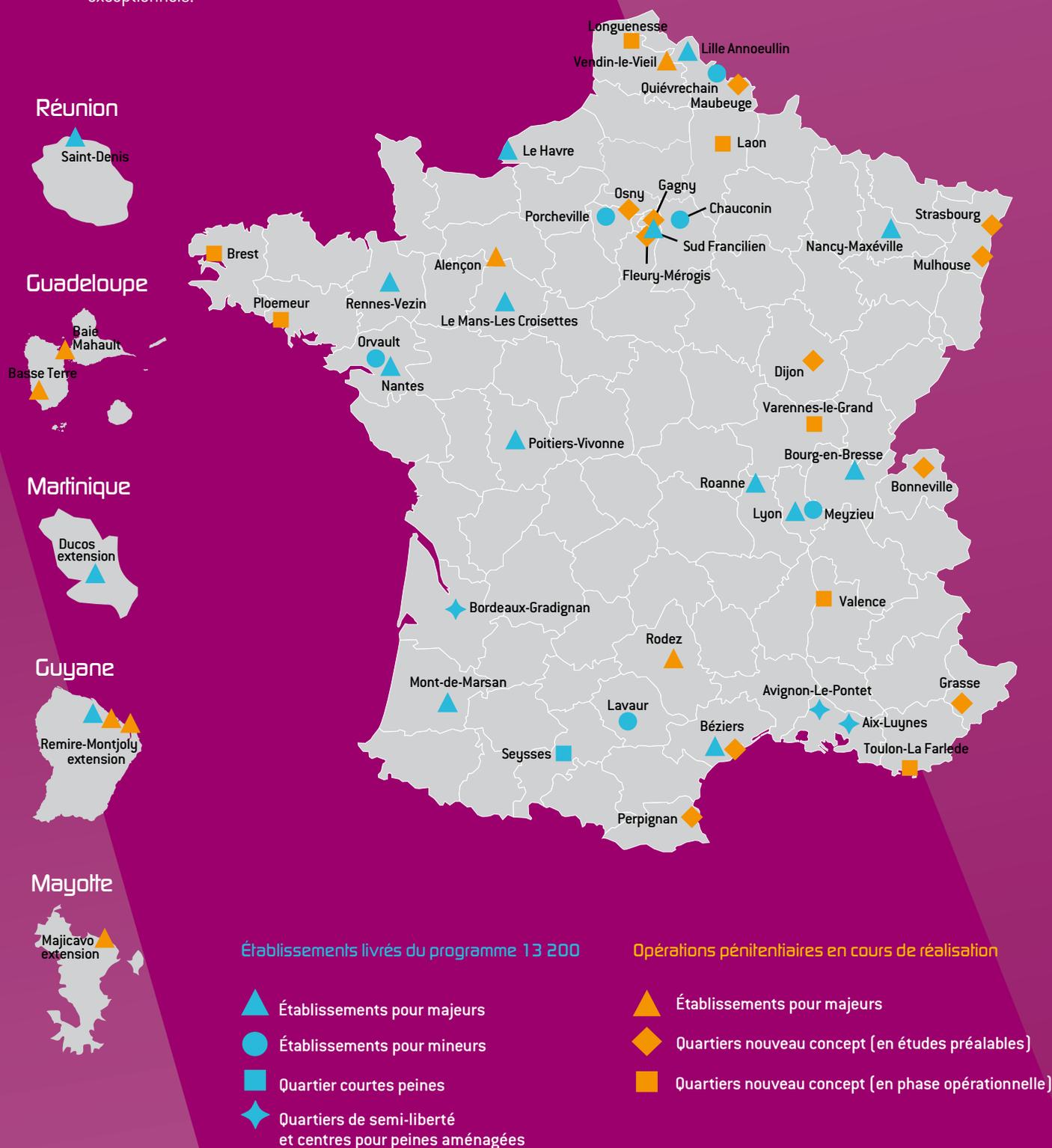
▲ Autres opérations



LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

Le programme pénitentiaire de 13 200 places en cours d'achèvement

La réalisation du programme 13 200 se poursuit. L'année 2011 a été marquée par la livraison des établissements de Lille Annoeullin, Sud Francilien et Nantes, ce qui porte le nombre de places livrées depuis 2007 à 9 973. Par ailleurs, dans le cadre des grandes rénovations, la tripale D1 de Fleury-Mérogis rénovée et la première tranche Baumette I ont également été livrées en 2011, soit déjà 1 805 places livrées au titre des grandes rénovations et des programmes exceptionnels.



LES ÉTABLISSEMENTS LIVRÉS DU 13 200

▲ 14 ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES



Béziers (34)



Bourg-en-Bresse (01)



Le Havre (76)



Lille Annœullin (59)



Lyon-Corbas (69)



Le Mans-Les Croisettes (72)



Mont-de-Marsan (40)



Nancy-Maxéville (54)



Nantes (44)



Poitiers-Vivonne (86)



Rennes-Vezin (35)



Roanne (42)



Saint-Denis-de-la-Réunion (974)



Sud Francilien (77)

■ 1 QUARTIER COURTES PEINES



Seysses (31)

● 7 ÉTABLISSEMENTS POUR MINEURS



◆ 3 QUARTIERS DE SEMI-LIBERTÉ ET CENTRES POUR PEINES AMÉNAGÉES



Le nouveau programme NPI, les établissements courte peine

Ce programme, conçu en étroite relation avec l'administration pénitentiaire, pour le compte de laquelle il est réalisé, constitue désormais la référence pour la réalisation à l'horizon 2017-2018 de plus de 16 000 places. Ce programme répond aux objectifs de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, en particulier le droit à la formation, l'obligation de propositions d'activités aux personnes détenues, le développement du lien social et familial et le principe de l'encellulement individuel. Il définit précisément les niveaux de sûreté passive et active des différents types d'établissements. Il contient également des exigences précises pour apaiser la vie en détention : celles-ci portent sur la végétalisation, la pénétration de la lumière naturelle et l'aménagement des espaces collectifs. Le dialogue compétitif mené en 2011 avec les candidats des lots A (Valence, Riom, Lutterbach) et B (Beauvais) a permis de préciser et finaliser la rédaction du programme pénitentiaire, portant sur les fonctionnalités, les performances techniques et de sûreté, les exigences sur les prestations de maintenance et de services aux personnes des futurs établissements pénitentiaires.

L'Agence a, par ailleurs, assisté l'administration pénitentiaire dans la préparation de la loi relative à l'exécution des peines, promulguée le 28 mars 2012, portant notamment sur la création d'établissements courtes peines d'un total de 7 500 places. Le travail mené a porté sur les fonctionnalités, adaptées à la nature particulière des peines, et sur les coûts à la place de ces nouveaux établissements. Il a permis de définir deux types de structures, de 150 ou 190 places, autonomes ou liés à des établissements pénitentiaires classiques. Il est à noter que le législateur a retenu la proposition de l'Agence d'introduire la possibilité de mener un dialogue compétitif pour les marchés pénitentiaires passés en conception-réalisation.

Penser l'architecture pénitentiaire

Parce que c'est un lieu dont la conception est d'une complexité extrême, un établissement pénitentiaire ne doit pas se limiter à un espace sécurisé et fonctionnel.

Il y a là un enjeu symbolique et politique, où l'architecture ne peut être mise de côté.

L'architecture doit créer une image forte, sans artifice, des nouvelles prisons républicaines, respectueuses des droits de l'homme et de la dignité humaine, respectées par le citoyen et par la personne détenue. Un établissement pénitentiaire est un lieu de privation de liberté. C'est aussi un lieu de réinsertion.

Au moment où doit se concevoir une nouvelle génération de prisons, l'architecture pénitentiaire est au centre des réflexions de l'administration pénitentiaire et de l'APIJ.

Dans le respect des programmes et des contraintes de sûreté, cette démarche s'appuie sur le bilan des établissements récemment livrés et d'autres plus anciens, en intégrant les nouvelles orientations de la loi pénitentiaire et donc les évolutions à prendre en compte sur les modes de détention, la formation, le travail et donc la réinsertion. Cette réflexion, accompagnée par des experts et des architectes, doit identifier les pistes de progrès en matière de programmation et d'architecture.

Les thèmes sont multiples. Qu'il s'agisse de l'image de la prison hors et dans l'enceinte – un symbole qui, tout en s'intégrant, ne doit pas s'effacer, du mur d'enceinte, des miradors, du glacis, de la porte d'entrée, qu'il s'agisse de la composition du plan masse, de l'articulation des bâtiments entre eux, de la gestion des pleins et des vides, de "l'urbanité du lieu", des façades, des couvertures, des matériaux et des modénatures, qu'il s'agisse enfin et surtout de l'image, de l'ambiance, de la notion d'enfermement, des circulations, de la lumière, du bruit, du végétal, du « temps qui passe », tous sont autant de thèmes de travail et de réflexion.

Les premières consultations, lancées en 2011, ont mis l'accent sur la sensibilisation de ces sujets. Les prochaines iront plus loin dans l'exigence d'un travail plus poussé, mais avec une préoccupation constante, celle de la conception de lieux humanisés et apaisés.

LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES LIVRÉS



TRIPALE D1 DE FLEURY-MÉROGIS ESSONNE (91)

La tripale D1 est la troisième des cinq tripales rénovées. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite constitue, avec le taux mensuel d'encellulement individuel également, une des particularités de cette tripale qui comprend 23 cellules dédiées et dont l'ensemble des locaux hors hébergement (salles d'activité, cours de promenade...), est rendu accessible par la mise en place de rampes d'accès et d'un ascenseur.

Par ailleurs, la sûreté pénitentiaire a été renforcée, en particulier par la mise en œuvre d'un système de vidéosurveillance des cours de promenade et du terrain de sport, qui sera généralisé aux autres tripales.



calendrier

Août 2010
Démarrage des travaux

Décembre 2011
Remise des clés

Février 2012
Mise en service

chiffres clés

28,8 M€ HT
Montant des travaux de la phase 3

LE LOT 3 (LILLE ANNŒULLIN, SUD FRANCILIEN, NANTES)

Les établissements de Lille Annœullin, Nantes et Sud Francilien ont été livrés en 2011, marquant ainsi l'une des dernières étapes du programme de construction de 13 200 nouvelles places de détention issu de la loi d'orientation et de programmation de la Justice de 2002. Ils font partie d'un même contrat de partenariat signé en 2008 qui comprend le financement, la conception, la construction, l'exploitation-maintenance et la réalisation de prestations de services à la personne (hôtellerie, cantine, transport, formation professionnelle, travail des détenus, accueil des familles) sur une durée de 27 ans.



**Lille
Annœullin
NORD (59)**

calendrier

Fin décembre 2008
Début des travaux

Février 2011
Fin des travaux

chiffres clés

688 places

35 000 m²
SHON

70 M€ TTC
Coût des travaux



Sud Francilien
**SEINE-
ET-MARNE (77)**

calendrier

Avril 2009
Début des travaux

Juin 2011
Fin des travaux

chiffres clés

798 places

47 000 m²
SHON

90 M€ TTC
Coût des travaux



Nantes
LOIRE-ATLANTIQUE (44)

calendrier

**Juillet 2008 -
décembre 2009**
Début des travaux
puis reprise
du chantier
suite à la dépollution
pyrotechnique
du site

Décembre 2011
Fin des travaux

chiffres clés

570 places

31 000 m²
SHON

80 M€ TTC
Coût des travaux



contractants

Société de projet
Théia

Maîtrise d'œuvre
Synthèse
Architecture,
Alain Derbesse
Architecture/ Y
Ingénierie Egis
Aménagement

Entreprise
Bouygues
Construction

Services
Exprimm/ Idex/
Sogeres/ Preface

LES CHANTIERS EN COURS

MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS ESSONNE (91)

Rénovation et restructuration de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis

Le plus grand établissement pénitentiaire d'Europe regroupant une maison d'arrêt des hommes, une maison d'arrêt des femmes et un centre des jeunes détenus nécessite, quarante ans après sa mise en service, un programme global de remise en état et de réaménagement fonctionnel.

Ce programme se caractérise par la réalisation des travaux de rénovation lourde en site occupé, tout en maintenant la capacité de l'établissement ainsi que les conditions d'exploitation – visites familles, activités détenus et sûreté pénitentiaire.

Avec pour principaux objectifs la réfection tout corps d'état de l'ensemble des bâtiments et espaces extérieurs, ce programme intègre les objectifs fixés dans les programmes de constructions neuves type P4000, tant en termes technique que sécuritaire. Ceci se traduit par la prise en compte d'améliorations fonctionnelles liées aux conditions de travail des personnels, aux conditions de vie en détention et à l'accueil des familles.



calendrier

2008 à 2014

Rénovation de cinq tripales de la maison d'arrêt des hommes

2013

Rénovation extension des bâtiments centraux de la maison d'arrêt des hommes

2013 à 2015

Aménagement de cinq cuisines relais

2016

Rénovation de la maison d'arrêt des femmes

2017

Rénovation du centre des jeunes détenus

chiffres clés

2 771 places en maison d'arrêt des hommes

532 places en quartier centre de détention

221 places en maison d'arrêt des femmes

66 places en quartier des mineurs

3 590 places capacité théorique future

170 000 m² SHON après rénovation

471 M€ Coût des travaux

contractants

Conducteur d'opération DDE de l'Essonne

Assistant à maîtrise d'ouvrage COTEBA Développement



Pour mener à bien cette opération de réhabilitation lourde en site occupé, l'APIJ a organisé les travaux en séquences concomitantes. Cette organisation a permis début 2009 la mise en service du premier des cinq bâtiments d'hébergement, suivie en juillet 2010 de la tripale D3. Le processus de rénovation de la maison d'arrêt des hommes s'est poursuivi par la livraison fin 2011 du troisième bâtiment d'hébergement et la mise en chantier du quatrième bâtiment. Afin de rompre l'uniformité de l'architecture existante, le projet de rénovation architectural introduit de la variation dans le traitement des façades. En outre, l'année 2011 a également été marquée par le déménagement de l'ensemble de l'administration de la maison d'arrêt hors de l'enceinte, par l'achèvement et la mise en service des parloirs et passerelles provisoires, et par le lancement de la consultation pour les travaux d'aménagement de cinq cuisines relais.



Sept maîtrises d'œuvre concomitantes

- Maîtrise d'œuvre n° 1 :**
installations électriques primaires : SECHAUD & METZ
- Maîtrise d'œuvre n° 2 :**
réfection des voiries et réseaux divers : JACOBS
- Maîtrise d'œuvre n° 3 :**
rénovation des bâtiments hébergement : IOSIS Bâtiments / SAREA
- Maîtrise d'œuvre n° 4 :**
rénovation / extension des bâtiments A, B et C : IMHOLZ / Th. BEAULIEU / BEAULIEU Ingénierie
- Maîtrise d'œuvre n° 5 :**
construction de bâtiments d'accueil des familles : BNR / DUCROUX / INGESP'I / Ateliers des Constructions / COMPLÉMENTERRE / ATPI
- Maîtrise d'œuvre n° 6 :**
rénovation du mess du personnel : ARWYTEC / BEGUIN-MACCHINI / SERGEC
- Maîtrise d'œuvre n° 7 :**
aménagement des cuisines relais : ARODIE DAMIAN / BETOM / BETR

Entreprise(s)

- Maîtrise d'œuvre n° 1 :**
groupement SEEE / VD Sytélec
- Maîtrise d'œuvre n° 2 :**
VRD préliminaires : lots séparés – SACER / LESENS / LACHAUX
VRD généraux - séquence 1 : groupement STRF/ EMULITHE / Les Pavéurs de Montrouge / FORCLUM / Ets DOYEN & Fils
Réfection production calorifique : ICE
- Maîtrise d'œuvre n° 3 :**
remise en état à minima de 350 cellules insalubres : lots séparés – SNADEC / VALLÉE / FOULLIOUZE
Rénovation des hébergements et ateliers - séquence 1 : HERVÉ
- Maîtrise d'œuvre n° 4 :**
ACH Construction
- Maîtrise d'œuvre n° 5 :**
lots séparés : BOYER/SPE / Atelier Bois / SAM+ / AZOBOIS / BONNARDEL / SAGA / CEGELEC / INTERELEC / LIVET
- Maîtrise d'œuvre n° 6 :**
lots séparés : SNEF / ALBOUW-PANTZ / TEBA / SAM+ / BONNARDEL / RENE CLERC / LIVET / FORCLUM / CLIMAREX ATCC / THERMOSANI / THYSSEN KRUPP / RAGUENEAU
- Maîtrise d'œuvre n° 7 :**
CBC

Ancien hall rénové en salles d'activités

CENTRE PÉNITENTIAIRE DES BAUMETTES

BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

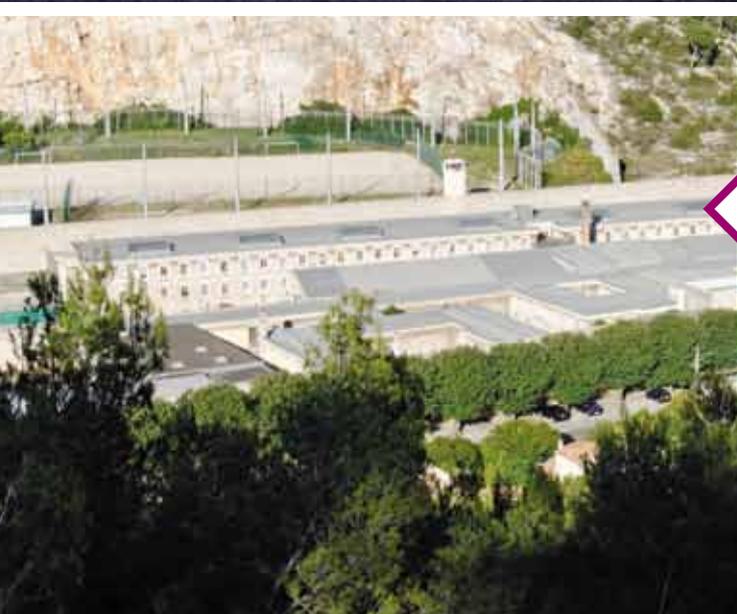


Le centre pénitentiaire des Baumettes, construit au cours des années 30, accueille aujourd'hui une maison d'arrêt pour hommes, un centre pénitentiaire pour femmes, un centre de semi-liberté et un centre pour peines aménagées répartis sur une parcelle de 1 137 hectares. La réalisation d'un enrobé dans la cour d'honneur de la maison d'arrêt des hommes, en mars 2011, a clôturé la première phase de rénovation dédiée à la modernisation des trois portes d'entrée principales.

Cette première phase introduit un vaste programme de reconstruction composé de la libération de la parcelle sud, de la construction d'une première structure pénitentiaire de 560 places dite Baumettes 2 et d'une seconde structure pénitentiaire dite Baumettes 3 d'environ 640 places.

Un premier marché de conception-réalisation a été notifié en juillet 2011 pour réaliser des ateliers de travail volontaire pour les personnes détenues et des aires de sport, libérant ainsi la parcelle sud, qui accueille ce type d'activités.

La libération de cette parcelle permettra l'implantation de Baumettes 2 qui accueillera, en plus des hébergements, la majorité des locaux mutualisés avec Baumettes 3 tels qu'une unité sanitaire, un greffe, des parloirs, des ateliers de main-d'œuvre pénale et des locaux de services à la personne (blanchisserie, cuisine...) dimensionnés pour l'accueil de 1 200 détenus.



calendrier

2013

Libération de la parcelle sud

2016

Fin prévisionnelle des travaux de Baumettes 2

2019

Fin prévisionnelle des travaux de Baumettes 3

chiffres clés

Libération de la parcelle sud :

7 zones de chantier en site pénitentiaire occupé

750 m² de clôture de chantier opaque de 3 à 5 m de haut

10 577 M€ TTC
Coût des travaux

Baumettes 2 :

560 places

384 places pour hommes dont

- 300 places en maison d'arrêt
- 47 places en quartier d'accueil et d'évaluation
- 39 places en service médico-psychiatrique régional

174 places pour femmes dont

- 90 places en maison d'arrêt
- 60 places en centre de détention
- 1 quartier d'accueil et d'évaluation
- 6 cellules nourrices
- 10 cellules pour mineures

44 127 m² SHON

92 M€ TTC
Coût des travaux



MAISONS CENTRALES DE L'ORNE (61) ET DU PAS-DE-CALAIS (62)

La réalisation de deux maisons centrales, qui sont destinées aux personnes détenues condamnées dont la prise en charge requiert le dispositif de sécurité le plus important, s'intègre au programme de modernisation du parc pénitentiaire de 13 200 nouvelles places. Les travaux ont démarré en août 2010 sur le site de l'Orne. Leur fin est prévue pour l'été 2012.

En parallèle, après une première campagne de dépollution du site du Pas-de-Calais en 2010, les travaux ont pu débuter au 1^{er} trimestre 2011. Cependant, de nouveaux engins de guerre ont été découverts sur le chantier et ont contraint le groupement à arrêter toute activité. Une nouvelle campagne de dépollution pyrotechnique a donc été réalisée jusqu'à la fin de l'année 2011. La reprise des travaux est prévue pour 2012.



calendrier

Août 2010

Démarrage des travaux pour le site de l'Orne

Mars 2011

Arrêt des travaux sur le site du Pas-de-Calais

2^e semestre 2011

Campagne de dépollution pyrotechnique sur le site du Pas-de-Calais

Septembre 2012

Fin prévisionnelle des travaux de la maison centrale de l'Orne

2^e semestre 2014

Fin prévisionnelle des travaux de la maison centrale du Pas-de-Calais

chiffres clés

34 places en quartier support (MC du Pas-de-Calais)

45 places en QNC (MC de l'Orne)

204 places en enceinte

22 000 m² SHON

1,37 M€
Coût des travaux

contractants

Entreprise
QUILLE / NORPAC
(mandataire)

Maîtrise d'œuvre :
ARCHI 5 PROD
(architecte)/
IOSIS Bâtiments
(bureau d'études)



CENTRE PÉNITENTIAIRE D'ORLÉANS-SARAN LOIRET (45)

Premier des établissements à être livré dans le cadre du nouveau programme immobilier pénitentiaire, le centre pénitentiaire d'Orléans-Saran, doté de 768 places, sera achevé en 2013. Le marché passé en conception-réalisation a été notifié en 2010. Le projet lauréat attire une attention particulière à l'apport de lumière naturelle et au traitement paysager, grâce notamment à la présence d'atriums et de verrières, et à l'implantation de l'établissement au cœur d'une clairière formée par des bois existants, formant une intégration paysagère réussie. Les travaux ont démarré en juillet 2011, suivis du terrassement de la plate-forme en septembre. Le gros œuvre est en cours, et le chantier s'étalera sur une période de deux ans et demi. La fin des travaux est prévue en janvier 2014.

calendrier

Juillet 2010

Notification du marché de conception-réalisation

Juillet 2011

Démarrage des travaux

Janvier 2014

Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

768 places

36 449 m² SHON
environ

77,2 M€ TTC
Coût des travaux

contractants

Maîtrise d'œuvre

ARCHI 5 PROD
(architecte)/
INGEROP et BETEG
(bureaux d'études techniques)

Entreprise générale –
mandataire
du groupement
Léon Grosse



MAISON D'ARRÊT DE RODEZ

AVEYRON (12)

Les travaux de la future maison d'arrêt de Rodez, actuellement en cours, ont débuté en 2011 et s'achèveront au dernier trimestre 2012.

Ce projet peut se réaliser grâce à un partenariat original entre l'État, le ministère de la Justice et la Communauté d'agglomération du Grand Rodez (CAGR) : la CAGR a proposé et acquis le terrain pour la future maison d'arrêt et est le maître d'ouvrage du projet. L'État, de son côté, finance à plus de 80 % l'ouvrage, qui lui sera remis par la CAGR dès achèvement.

La seconde particularité de ce projet est la capacité de l'établissement, plus réduite que celle des autres projets pénitentiaires réalisés par l'APIJ. La maison d'arrêt aura ainsi une capacité de 100 places, dont un quartier de semi-liberté de 10 places, pour des détenus hommes uniquement.

La mise en service de l'établissement est prévue au premier semestre 2013 ; l'actuelle maison d'arrêt du centre ville, vétuste et peu fonctionnelle, sera alors désaffectée et cédée à la CAGR.



calendrier

2011

Début des travaux

Fin 2012

Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

100 places

6 730 m² SHON

15,4 M€ TTC
Coût des travaux

contractants

Maîtrise d'ouvrage

Communauté d'agglomération du Grand Rodez

Conducteur d'opération

DDT de l'Aveyron

Maîtrise d'œuvre

AZEMA Architectes [mandataire] / SCAU / BEFS Ingénierie

Entreprise

EIFFAGE CONSTRUCTION MIDI-PYRÉNÉES

EN CONSULTATION



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DRAGUIGNAN VAR (83)

Le centre pénitentiaire de Draguignan a été gravement endommagé par les inondations qui ont touché le département du Var le 15 juin 2010, entraînant le transfert de la totalité des personnes détenues vers d'autres établissements pénitentiaires. En octobre 2010, le ministère de la Justice a rendu publique la décision de fermer cet établissement et d'en construire un nouveau dans l'agglomération de Draguignan. L'année 2011 a permis à l'APIJ de mener à terme l'étude du site d'implantation et de lancer une consultation de conception-réalisation pour le futur centre pénitentiaire de 504 places.

calendrier

- 2011**
Lancement de la consultation de conception-réalisation
- 2012**
Notification du marché au groupement lauréat
- 2014**
Démarrage des travaux
- 2016**
Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

504 places

29 000 m² SHON

MAISON D'ARRÊT DE PARIS-LA SANTÉ

PARIS (75)

Un établissement emblématique au cœur de la capitale

Après bientôt 150 ans d'exploitation, la maison d'arrêt de Paris-La Santé se trouve dans un état de dégradation avancée malgré les efforts de maintenance. L'APIJ est mandatée par le ministère de la Justice pour conduire l'opération de réhabilitation de cet établissement.

Ainsi seront améliorées au sein du dernier établissement parisien les conditions de détention et les conditions de travail pour le personnel pénitentiaire, dans le respect d'un patrimoine historique et architectural particulier. Cette opération de réhabilitation devra intégrer le maintien en exploitation partielle du site durant les travaux.

Sur la base des orientations fixées par le garde des Sceaux, l'APIJ et l'Administration pénitentiaire sont engagées depuis 2010 dans la préparation d'une procédure de consultation en partenariat public-privé.

L'année 2011 a été l'année du lancement de la procédure de consultation et de la sélection des candidats. L'APIJ conduit avec ces derniers le dialogue compétitif, qui permettra de déterminer la meilleure solution, avec les enjeux fonctionnels, patrimoniaux et techniques d'une grande opération immobilière, conduite au cœur du tissu urbain parisien.



calendrier

2010

Relance des études préalables

2011

Lancement de la procédure de consultation

2012

Conduite du dialogue compétitif

2013

Signature du contrat de partenariat

2014

Début des travaux

2018-2019

Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

800
à 1 000 places

Environ

40 000 m² SHON

contractants

Assistant technique
SAMOP / PERIGEE / GLI

Assistant juridique
NORTON ROSE

Assistant financier
KPMG

LOT A (VALENCE, RIOM, LUTTERBACH) LOT B (BEAUVAIS)

Dans le cadre du nouveau programme immobilier pénitentiaire, deux contrats de partenariat ont été lancés : l'un, le lot A, pour la réalisation de trois établissements à Valence (Drôme), Riom (Puy-de-Dôme) et Lutterbach (Haut-Rhin), l'autre, le lot B, pour la réalisation d'un établissement à Beauvais (Oise). Ces contrats comprennent le financement, la conception, la construction et la réalisation de prestations d'entretien et de maintenance.

Le contrat prévoit également pour le lot A une prestation de services à la personne (hôtellerie, cantine, transport, formation professionnelle, travail des personnes détenues, accueil des familles) sur une durée de 9 ans. L'année 2011 a permis de mener à terme un dialogue compétitif avec les candidats, durant lequel les aspects de la fonctionnalité, de l'architecture et de la qualité des réponses aux exigences techniques ont notamment pu être évoqués. Suite à l'achèvement du dialogue, un dossier de consultation final a été envoyé aux candidats, sur la base duquel ces derniers remettront au premier semestre 2012 une offre finale.

LOT A

Valence
DRÔME (26)

calendrier

2012
Signature du contrat

2^e trimestre 2013
Début prévisionnel des travaux

2^e trimestre 2015
Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

456 places

33 000 m² SHON

Riom
PUY-DE-DÔME
(63)

calendrier

2012
Signature du contrat

3^e trimestre 2013
Début prévisionnel des travaux

3^e trimestre 2015
Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

554 places

34 000 m² SHON

Lutterbach
HAUT-RHIN (68)

calendrier

2012
Signature du contrat

4^e trimestre 2013
Début prévisionnel des travaux

4^e trimestre 2015
Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

732 places

38 000 m² SHON

LOT B

Beauvais
OISE (60)

calendrier

2012
Signature du contrat

2013
Début des travaux

2015
Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

600 places

33 000 m² SHON

CARTE DES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN ÉTUDES PRÉALABLES OU EN CONSULTATION

Au 31 décembre 2011

- Opérations en études préalables
- ▲ Opérations en consultation
- Établissements courtes peines en études préalables



LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN OUTRE-MER

Avec l'achèvement du programme 13200 et le lancement du nouveau programme immobilier pénitentiaire, un accent particulier a été mis sur les établissements pénitentiaires d'Outre-mer, afin de résorber des situations de surpopulation parmi les plus importantes de l'ensemble du territoire français et de reconstruire ou réhabiliter les établissements les plus vétustes. En 2011, l'APIJ a été en charge de 11 projets, à des stades d'avancement différents,

répartis sur les départements de Guadeloupe, Martinique, Guyane et Mayotte ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie Française. La Réunion est également concernée, avec un projet de construction d'un nouvel établissement pénitentiaire dans le cadre du NPI actuellement en étude préalable, après celui livré en 2008. Avec l'ensemble de ces projets, c'est au total plus de 2 000 places nouvelles qui seront créées en Outre-mer.

En chantier



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE RÉMIRE-MONTJOLY GUYANE (973)

Extension intra-muros de 75 places

Le centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly, unique établissement en Guyane, a été mis en service en 1997. Cet établissement connaît une situation de surpopulation carcérale. Ce constat a donné naissance à une série de projets d'extension. Ainsi, sa capacité initiale de 469 places a été portée à 547 places par une première extension intra-muros de 78 places, livrée en 2008.

La même année, l'administration pénitentiaire a mandaté l'APIJ pour une nouvelle extension intra-muros de 75 places. Une consultation a été lancée en 2009 pour la construction de cette extension en conception-réalisation.

Après la notification du marché, les travaux de construction ont débuté en juillet 2011, pour une durée d'un an. Leur fin est prévue en septembre 2012.

Outre l'hébergement, une cour de promenade et son préau, des salles de musculation, d'activités et d'audience constituent cette extension. Les 15 places du quartier femmes sont réalisées sur 2 niveaux, en prolongement de l'hébergement existant dans un préau de la cour de promenade. Deux salles supplémentaires d'activités sont également réalisées, ainsi que le réaménagement de l'entrée au quartier.

Cette seconde extension portera la capacité d'accueil du centre pénitentiaire à 622 places.

calendrier

Mars 2009

Lancement de la consultation

Janvier 2010

Sélection des candidats

Juin 2010

Jury d'examen des offres

Novembre 2010

Notification du marché de conception, réalisation et aménagement

Juillet 2011

Démarrage des travaux

Septembre 2012

Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

547 places actuellement

622 places après travaux

1 565 m² SHON

4,2 M€ TTC
Coût des travaux



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DUCOS

MARTINIQUE (972)

Extension du centre pénitentiaire

Le centre pénitentiaire de Ducos, unique établissement de la Martinique, a été mis en service en 1996. Souffrant de surpopulation, sa capacité initiale de 490 places a été portée à 570 places en 2007. De nouveau mandatée en 2008 par l'administration pénitentiaire, l'APIJ a étudié la possibilité d'une extension supplémentaire de 160 places.

À l'issue des études de programmation, une consultation a été lancée en 2009 pour la construction de cette extension en conception-réalisation. Après la notification du marché, les travaux ont débuté sur le site en novembre 2011.

Dans un premier temps, un nouveau parc de stationnement de plus grande capacité a été

aménagé pour les visiteurs. Dans la continuité sera construit, hors enceinte, un bâtiment qui accueillera les services de l'administration. Dès sa livraison, en 2012, la libération de l'espace nécessaire permettra le réaménagement des services communs – greffe, parloirs, services médicaux, cuisine – à leur tour rénovés et dimensionnés à la future capacité d'accueil du centre pénitentiaire.

En parallèle, une extension de l'enceinte existante sera construite afin d'accueillir de nouvelles aires sportives, ce qui permettra la construction d'un nouveau quartier d'hébergement de 160 places en lieu et place des actuels terrains de sport. Cette seconde extension portera, en 2014, la capacité d'accueil du centre pénitentiaire à 730 places.

calendrier

Mars 2009

Lancement de la consultation

Mars 2011

Notification du marché de conception, réalisation et aménagement

Novembre 2011

Démarrage des travaux

2014

Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

570 places
actuellement

730 places
après travaux

6 840 m² SHON
pour la construction
neuve

4 500 m² SHON
estimés pour la
réhabilitation

25 M€ TTC
Coût travaux

contractants

Programmation

Groupement Atelier
D.TESSIER / Indigo
Ergonomie / BCCB

Conception- réalisation

Groupement SIMP /
AA'E / ITC / CSI

Conduite d'opération

Direction
d'Infrastructure
de la Défense
de Fort-de-France

Coordinateur

Sécurité et Protection
de la Santé
APAVE

Contrôleur Technique
SOCOTEC

En études techniques

MAISON D'ARRÊT DE MAJICAVO MAYOTTE (976)

C'est dans un contexte local unique que l'opération de réhabilitation et d'extension de la maison d'arrêt de Majicavo évolue, sur une île en pleine mutation devenue le 101^e département depuis mars 2011.

L'opération de réhabilitation et d'extension a pour objectif la rénovation complète de l'établissement et la création de 175 places supplémentaires de détention, afin de proposer des conditions de détention dignes et des conditions de travail optimales pour le personnel pénitentiaire.

En 2010, l'APIJ avait lancé la consultation selon la procédure de conception-réalisation. Le marché a été attribué à l'issue d'un concours en juin 2011. Le projet intègre les spécificités environnementales : climat tropical maritime, aléas cycloniques et risques de submersion marine, proximité d'une zone humide protégée, relief escarpé...

Les travaux se dérouleront en site occupé, en deux phases : la première portera principalement sur la réalisation des bâtiments neufs, dont le centre de détention hommes, les nouveaux postes protégés, les parloirs, les locaux socio-éducatifs, et les ateliers et cuisines. La seconde phase, après transfert des personnes détenues, permettra la rénovation de l'existant, ainsi que la création d'un secteur dédié aux femmes et d'un bâtiment neuf pour les mineurs.



calendrier

2^e trimestre 2012

Démarrage des travaux

Fin 2014

Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

265 places

13 500 m²
SHON

contractants

Groupe de conception-réalisation
COLAS Mayotte (mandataire)

Maîtrise d'œuvre
Cardete & Huet (architecte), Ginger BEFS (bureau d'études)

Bureau de contrôle et coordonnateur SPS
SOCOTEC

AMO
Groupe de représentation par la SAMOP

Conduite d'opération
DEAL Mayotte

En consultation

La Guadeloupe dispose de deux établissements pénitentiaires : la maison d'arrêt de Basse-Terre et le centre pénitentiaire de Baie-Mahault, pour lesquels un programme d'accroissement

de la capacité d'accueil a été lancé. Les deux opérations s'inscrivent dans le cadre de la Loi d'orientation et de programmation de 2002.



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BAIE-MAHAULT

GUADELOUPE (972)

Le projet vise à réaliser une extension de 204 places hors enceinte dans l'espace dédié au stationnement, au quartier de semi-liberté et au terrain de sport existant.

Outre cette extension, le projet comprend également la réfection de la cuisine et de la buanderie en intégrant l'augmentation globale de la capacité d'accueil du centre

pénitentiaire, l'extension du quartier d'isolement et du quartier disciplinaire, le réaménagement de la zone atelier, la transformation du quartier mineurs en Quartier d'accueil et d'évaluation (QAE).

calendrier

Juin 2010

Lancement de la consultation

2^e semestre 2013

Démarrage des travaux

2^e semestre 2015

Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

504 places
actuellement

676 places après
travaux

11 500 m²
SHON environ pour
la partie neuve

4 000 m²
SHON pour la partie
rénovée

contractants

Faisabilité

Athégram

Programmation

Groupement Atelier
d'architecture topique /
Indigo Ergonomie



MAISON D'ARRÊT DE BASSE-TERRE

GUADELOUPE (971)

L'actuelle maison d'arrêt de Basse-Terre, bâtie en 1810, est dans un état de vétusté qui ne répond plus aux besoins actuels de fonctionnalité et de sécurité pénitentiaire. Ce bâtiment implanté en centre ville est situé dans le périmètre de protection des monuments historiques.

Le projet consiste en la démolition de la totalité du bâti existant suivie de la reconstruction d'un établissement neuf de

180 places, tout en intervenant en site occupé. Pour permettre cette nouvelle construction, une extension foncière jouxtant l'actuel périmètre est en cours d'acquisition.

calendrier

Décembre 2011

Lancement de la consultation

1^{er} trimestre 2013

Notification du marché de conception-réalisation

1^{er} semestre 2014

Démarrage des travaux

1^{er} semestre 2017

Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

130 places actuellement

180 places après travaux dont

- 160 places en maison d'arrêt
- 10 places en Quartier d'accueil et d'évaluation (QAE)
- 10 places en quartier de semi-liberté

10 500 m² SHON environ

contractants

Faisabilité

Athégram

Programmation

Groupement Atelier d'architecture topique / Indigo Ergonomie

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice a été mandatée par le ministère de la Justice pour mener à bien de manière conjointe deux opérations pénitentiaires d'envergure en Polynésie française afin d'offrir des conditions de détention dignes pour les personnes détenues, de préparer leur réinsertion et d'améliorer les conditions de travail du personnel.

D'une part, afin de doter la Polynésie d'une capacité de détention suffisante et de pallier la surpopulation de l'actuel établissement de Faa'a-Nuutania (171 places pour plus de 400 personnes détenues aujourd'hui), un centre de détention verra le jour sur la commune de Papeari d'ici fin 2016. D'autre part, et compte tenu de l'état de dégradation des locaux, une première opération de modernisation du centre pénitentiaire actuel est également entrée en phase opérationnelle courant 2011.

CENTRE DE DÉTENTION DE POLYNÉSIE

Le futur établissement accueillera deux quartiers de détention pour hommes, un quartier d'accueil et d'évaluation, un quartier disciplinaire ainsi qu'un quartier d'isolement. Il sera doté de structures visant à favoriser les liens familiaux ainsi que la réinsertion des personnes détenues, via l'éducation, le sport, le travail et la formation. L'établissement disposera notamment d'une zone maraîchère (faapu) offrant une activité agricole aux personnes détenues.

La bonne intégration du futur centre de détention dans l'environnement de grande qualité de Papeari figure en tête des priorités du programme de l'opération. Le nouvel établissement contribuera, de plus, à la dynamisation économique de la Polynésie française, tant en phase de construction qu'en fonctionnement.



calendrier

Mai 2011

Lancement de l'appel d'offres en conception-réalisation

Avril 2012

Sélection du lauréat

2^e semestre 2013

Démarrage des travaux

2^e semestre 2016

Fin prévisionnelle des travaux

chiffres clés

410 places

24 000 m² SHON

320 emplois mobilisés en phase chantier

250 emplois générés en phase d'exploitation

contractants

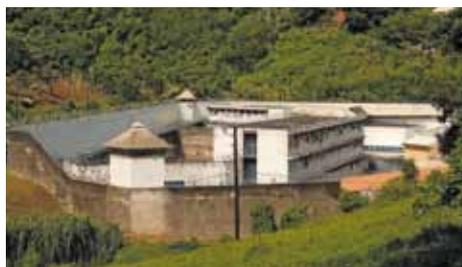
Programmation
Couzane

Conduite d'opération
Egis Conseil

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FAA'A-NUUTANIA

L'objectif est de doter *in fine* l'établissement de Faa'a-Nuutania d'une capacité d'environ 200 places. Le projet de modernisation du centre pénitentiaire de Faa'a-Nuutania se fera en deux temps :

- Une première opération d'extension, utilisant l'intégralité du potentiel foncier du domaine pénitentiaire, est destinée à offrir de nouvelles surfaces à un établissement qui souffre aujourd'hui de sur-occupation. Lancée fin 2011, cette opération consiste en la création d'une structure pour les femmes



et les mineurs, de locaux pour le personnel, d'un bâtiment d'accueil des familles et d'un nouveau quartier d'hébergement pour les hommes.

- Une seconde opération de réhabilitation/reconstruction de l'établissement existant qui sera lancée après le transfert d'une partie des personnes détenues vers le nouveau centre de détention de Papeari.

calendrier

Novembre 2011

Lancement de l'appel d'offres en conception-réalisation

Fin 2012

Désignation du lauréat

1^{er} semestre 2014

Démarrage des travaux

2^e semestre 2016

Livraison de la première opération de modernisation

chiffres clés

75 nouvelles places créées pour les hommes

30 nouvelles places créées pour les femmes

12 nouvelles places créées pour les mineurs

7 600 m² SHON

contractants

Programmation
et conduite d'opération
Egis Conseil

En études préalables



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE NOUMÉA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le centre pénitentiaire de Nouméa est implanté sur les vestiges de l'ancien dépôt du bagne et certains bâtiments datent encore de cette époque (XIX^e siècle).

L'établissement regroupe différents régimes de détention, sur environ 5 hectares, appartenant à la DAP. La capacité d'accueil théorique de l'établissement est de 192 places, mais celui-ci connaît une surpopulation importante (en octobre 2011, le contrôleur général des lieux de privation de liberté a constaté la présence de 400 personnes détenues).

Les bâtiments présentent des dégradations avancées, des non-conformités et des inadaptations fonctionnelles. Les évasions sont régulières (une vingtaine en 2009).

L'opération de réhabilitation lourde a été abandonnée en 2011 au profit d'une opération de construction neuve sur un nouveau site. L'année 2011 a donc été marquée par la recherche d'un terrain adapté à l'accueil du nouveau centre pénitentiaire.



Le rapport financier

04

Le compte de résultat de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice	68
L'analyse du compte de résultat	70
L'analyse du bilan	71
Le tableau de financement	72
La situation des conventions au 31 décembre 2011	74



Le compte de résultat

DÉPENSES	BP 2011 après DM1	Budget exécuté au 31/12/2011	Budget exécuté au 31/12/2010
Charges de personnel	7 735 000	7 718 696	7 474 590
63 Impôts taxes et versements assimilés	126 960	121 259	117 905
633 Impôts taxes et versements ass. sur rémunération	126 960	121 259	117 905
64 Charges de personnel	7 608 040	7 597 437	7 356 685
641 Rémunération des personnels	5 187 387	5 308 292	5 128 643
644 Rémunération apprentis	10 000	7 146	0
645 Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	2 176 571	2 079 708	2 015 508
646 Rémunérations diverses	97 601	80 923	94 350
647 Autres charges sociales	136 481	121 368	118 184
Autres charges	3 202 793	3 030 223	3 587 250
C 60 : Achats	110 000	120 080	96 189
C 61 : Services extérieurs	1 888 355	1 883 757	2 531 107
612 Crédit-bail (location copieurs)	18 613	12 481	9 117
613 Locations	1 221 220	1 217 939	1 640 662
614 Charges locatives	332 522	332 306	469 426
615 Travaux d'entretien	214 000	235 690	333 042
616 Primes d'assurance	13 000	12 736	11 928
617 Études et recherches	47 000	38 000	17 665
618 Divers	42 000	34 605	49 267
C 62 : Autres services extérieurs	997 000	824 607	792 223
621 Personnel extérieur à l'Établissement	10 000	0	12 338
622 Rémunération intermédiaires honoraires	45 000	600	3 159
623 Publicité Publication dépenses courantes	114 000	84 978	48 938
624 Transports biens et pers.	2 000	824	1 191
625 Déplacements missions réception	449 500	396 801	385 728
626 Frais postaux et de télécom.	130 000	123 081	130 709
627 Services bancaires	500	56	21
628 Divers	246 000	218 267	210 139
C 635 et 637 : Autres impôts et taxes	300	246	242
C 65 : Autres charges de gestion courante	6 387	6 372	4 643
C 66 : Charges financières			
C 67 : Charges exceptionnelles	1 000	237	32
C 68 : Dotations aux amortissements et provisions	195 000	190 610	134 129
C 69 : Impôts sur les bénéfices et assimilés	4 751	4 313	28 685
Total dépenses compte de résultat prévisionnel (1)	10 937 793	10 748 919	11 061 840
Résultat prévisionnel: bénéfice (3) = (2) - (1)			
TOTAL ÉQUILIBRÉ DU COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL (1) + (3) = (2) + (4)	10 937 793	10 748 919	11 061 840

RECETTES	BP 2011 après DM1	Budget exécuté au 31/12/2011	Budget exécuté au 31/12/2010
Subventions d'exploitation	8 406 780	8 406 780	8 127 976
C 74 : Subvention du ministère de la Justice	8 406 780	8 406 780	8 127 976
Autres ressources	2 333 212	2 261 218	2 234 090
C 70 : Remboursement EPPJP	2 043 633	1 958 275	2 029 623
C 75 : Produits annulation mandats n-1	13 597	13 668	155 391
C 76 : Produits financiers	270 000	283 567	47 527
C 77 : Autres produits exceptionnels	5 982	5 708	1 549
C 775 : produits cession éléments d'actifs cédés		522	1 500
C 778 : autres produits exceptionnels	5 982	5 186	49
Total recettes compte de résultat prévisionnel (2)	10 739 992	10 667 998	10 362 066
Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	197 801	80 921	699 774
TOTAL ÉQUILIBRÉ DU COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL (1) + (3) = (2) + (4)	10 937 793	10 748 919	11 061 840

L'ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le budget prévisionnel de l'Établissement a été exécuté à 98,30 %. Le fort taux d'exécution 2011 s'explique à la fois par le plan de charge de l'Agence, qui a induit une activité très importante des équipes, et par le budget contraint de l'Établissement.

Les charges

Le total des charges s'élève en 2011 à 10 748 919,34 €, soit une diminution de 2,83 % par rapport à l'exercice 2010.

Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 7 718 696 €, soit 70 % du budget. Cette proportion était de 62 % en 2009 et de 66 % en 2010. Elle exprime l'augmentation du poids relatif des dépenses de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement, qui sont en baisse depuis cette date, en raison notamment de la baisse du loyer et des charges locatives ainsi que des efforts particuliers de maîtrise de la dépense.

L'Agence a recruté deux apprentis en septembre 2011. Les contrats aidés sont conclus pour une durée d'une année renouvelable et sont décomptés hors plafond de la loi de finances, en application de la lettre circulaire de la direction du budget du 11 juin 2010.

Les autres charges de gestion courante

Les charges de gestion courante, qui représentaient 36,24 % des dépenses totales en 2009 puis 31,97 % en 2010, s'élèvent à 27,59 % en 2011, avec un montant de 3 030 223 €.

Cette baisse de 15 % sur la seule période 2010-2011 (de budget exécuté à budget exécuté) dépasse l'objectif gouvernemental de réduction des dépenses de fonctionnement courant de l'État et de ses opérateurs de 10 % entre 2011 et 2013.

Elle résulte de :

- l'impact en année pleine de la baisse du loyer et des charges liées à l'importante réduction, depuis le 1^{er} septembre 2010, des surfaces louées par l'Agence (de 3 858 m² à 2 938 m², soit 900 m² de moins) ;
- la baisse supplémentaire du loyer de 12 % obtenue à l'issue de négociations avec le représentant du propriétaire en partenariat avec France Domaine, ce qui a permis une économie de près de 150 000 € en année pleine ; soit, pour l'ensemble des dépenses de locations et de charges une réduction de 15 % par rapport à 2010 ;

- la réduction de près de 2 % du niveau de la dépense liée aux frais de transport et frais de missions, en dépit de l'accroissement du plan de charge de l'Agence, tout particulièrement en dehors de la métropole. Cette réduction a été notamment facilitée par l'installation d'un deuxième poste de visioconférence au siège de l'APIJ et d'un poste en Martinique ;
- la baisse des dépenses d'entretien et de gros travaux de 30 %. Cette baisse s'explique par l'absence de besoins 2011 comparables aux gros travaux réalisés en 2010 pour la sûreté des locaux ;
- l'ajustement à la baisse du compte 62 (autres services extérieurs) au titre des dépenses de l'EPPJP (accompagnement juridique, accompagnement en communication).

Les charges fixes (loyers, charges, travaux, maintenance, amortissements...) avec un montant de 2 M€ (dont 1,5 M€ au titre des loyers et charges locatives) représentent 66 % des dépenses de fonctionnement et près de 20 % du budget global. Elles enregistrent une baisse de 6 % qui provient des réductions mentionnées ci-dessus.

Les charges variables (transports, frais postaux, télécommunications, communication, formation, consommables...) représentent 9 % du budget total et 33 % du budget de fonctionnement. Elles restent très stables, avec une augmentation d'environ 1 %. Elles passent, entre 2010 et 2011, de 955 323 € à 1 017 236 €.

Les produits

La subvention pour charge de service public initialement prévue, après mise en réserve, à 8 478 509 € HT, a été réduite en exécution à 8 406 780 € HT après restitution de la réserve pour aléas de gestion.

En raison de la mise en place d'une gestion active de la trésorerie, les produits financiers ont en revanche eu un rendement plus important que celui projeté initialement, avec un montant de 283 567 € HT contre 50 000 € HT attendus.

Par ailleurs, le remboursement des charges par l'Établissement public du palais de justice de Paris (EPPJP) en application de la convention de gestion conclue entre les deux établissements a été de 1 958 275 € HT au lieu des 2 043 633 € HT initialement attendus. Ce montant correspond strictement aux charges de personnel et aux autres charges de gestion courante payées par l'APIJ pour le compte de l'EPPJP.

Au total, le niveau des recettes a atteint le montant de 10 667 998,04 € HT.

Le résultat et la capacité d'autofinancement

Le total des charges s'élève à 10 748 919,34 € alors que le total des produits atteint 10 667 998,04 €. L'exercice 2011 fait donc apparaître au compte d'exploitation un résultat déficitaire de 80 921,30 €, en progrès au regard du déficit prévisionnel de 197 801 €. Compte tenu d'une dotation aux amortissements de 190 610 €, la capacité d'autofinancement redevient positive en 2011, à 109 167 €.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	BP 2011 après DM1	Budget exécuté au 31/12/ 2011	Budget exécuté au 31/12/ 2010
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 197 801	- 80 921	- 699 774
+ (C 68) dotations aux amortissements	195 000	190 610	134 129
+ (compte 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0		
- (C 775) produits de cession des éléments d'actifs cédés		- 522	- 1 500
= Capacité d'autofinancement (CAF)	- 2 801	109 167	- 567 145

L'ANALYSE DU BILAN

Le bilan est équilibré, à l'actif et au passif, au montant de 1 414 181 548,81 €.

Les grandes masses du bilan

Les grandes masses du bilan sont les suivantes :

en €	2011	2010
À l'actif		
Actif immobilisé	344 309,37	299 756,06
Créances diverses	24 300,38	55 245,01
Dépenses sur conventions	1 377 954 011,69	1 258 021 329,36
Recettes à recouvrer	190 066,20	1 197 529,25
Disponibilités	35 668 861,17	62 937 579,06
Au passif		
Capitaux propres	1 525 114,80	2 224 888,82
Résultat de l'exercice	- 80 921,30	- 699 774,02
Crédits sur conventions	1 411 985 093,80	1 319 702 490,98
Dettes	752 261,51	1 283 832,96

Au sein des capitaux propres, la situation des réserves de l'APIJ évolue de la manière suivante :

en €	
Réserves au 31/12/2010	1 363 800,70
Total en compte 10 au 31/12/2010	161 314,10
Résultat d'exploitation 2011	- 80 921,30
Total aux comptes 10, 11 et 15 après imputation du résultat	1 444 193,50

Le montant des capitaux propres de l'APIJ a diminué entre 2010 et 2011 du montant du résultat déficitaire de l'exercice, soit 80 921,30 €.

Les dépenses d'investissement propres de l'établissement

Les dépenses d'investissement 2011 se sont élevées à 235 162,87 €. Elles représentent une part modeste du budget total, de l'ordre de 2 %. Elles ont toutefois connu une augmentation importante de près de 50 % en raison, d'une part, du report de crédits 2010 sur 2011 pour plusieurs projets dont la mise en œuvre a été repoussée et, d'autre part, d'un programme d'investissement informatique particulièrement conséquent.

Ce programme a porté, notamment, sur le renforcement de la sécurité et de la fiabilité du système d'information de l'Agence. Mis en œuvre sur la base des préconisations d'un nouveau prestataire informatique, il a concerné l'ensemble du système réseau (serveurs, robot de sauvegarde, firewall, baie de disques, etc.) qui a été renforcé et mis à niveau pour un montant total d'environ 55 000 €.

Les autres dépenses de matériels informatiques et bureautiques se sont élevées à environ 100 000 €. Elles ont été consacrées au renouvellement du parc informatique des équipes opérationnelles de l'Agence, à l'achat de dispositifs de visioconférence et au renforcement du dispositif de vidéo surveillance, en particulier dans les locaux de l'EPPJP, dont la gestion incombe à l'APIJ.

L'effort de mise à niveau et de sécurisation a porté également sur le parc des licences informatiques pour lequel un investissement de 60 000 € a été réalisé, notamment pour financer l'application informatique dédiée à la gestion physico-financière des opérations.

Par ailleurs, un véhicule automobile a été renouvelé pour un montant de 11 193 € à parc constant.

Compte tenu de ces dépenses d'investissement, l'excédent des capitaux propres permet de dégager un fonds de roulement propre (capitaux stables – immobilisations nettes) de 1 099 884,13 € qui peut financer les créances d'exploitation. Néanmoins les réserves ont encore diminué et n'assurent qu'un peu plus d'un mois de fonds de roulement sur les dépenses courantes.

Le tableau de financement (en €)

EMPLOIS	BP 2011 après DM1	Budget exécuté au 31/12/2011	Budget exécuté au 31/12/2010
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	2 801		567 145
C 20 : Immobilisations incorporelles	62 600	59 883	93 619
C 21 : Immobilisations corporelles	174 065	175 280	64 883
Total classe 2	236 665	235 163	158 502
TOTAL DES EMPLOIS (5)	239 466	235 163	725 647
Apports au fonds de roulement (7) = (6) - (5)			
Niveau du fonds de roulement	985 893	1 099 884	1 225 359
RESSOURCES	BP 2011 après DM1	Budget exécuté au 31/12/2011	Budget exécuté au 31/12/2010
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		109 167	
C 775 : produits de cession des éléments d'actifs cédés		522	1 500
TOTAL DES RESSOURCES (6)	0	109 688	1 500
Prélèvement sur le fonds de roulement (8) = (5) - (6)	239 466	125 475	724 147



L'agence comptable.

La situation des conventions

L'Agence tient, en classe 4 (comptes de tiers), pour le compte du ministère, la comptabilité des opérations d'investissement qui lui sont confiées au titre de conventions de mandat ou du protocole de maîtrise d'ouvrage. Elle distingue par sous-ensembles les opérations relevant d'une même direction utilisatrice. La comptabilité de l'Agence retrace pour chaque opération le coût plafond et le final estimé, le montant d'autorisations d'engagement attribuées par le ministère, leur consommation par l'Agence (Engagements juridiques de programme, EJP), le montant des crédits de paiement reçus par le ministère et leur consommation par les paiements effectués au titre des commandes passées pour la réalisation des opérations.

L'Agence gère un portefeuille d'opérations d'environ 2,8 Md€ en autorisations d'engagement. Au 31 décembre 2011, hors les opérations immobilières ayant fait l'objet de quitus, les dépenses liées à la conduite des opérations immobilières représentaient 1 377 954 011,69 € alors que les crédits sur conventions, c'est-à-dire les crédits de paiement délégués par le ministère, représentent 1 411 985 093,80 €, soit un taux de consommation de ces crédits de 97,59 %.

La situation des conventions au 31 décembre 2011

	A	B	% B/A	C	% C/B
	Montant convention ou total opérations protocole maîtrise d'ouvrage en euros	AE attribuées par le ministère en euros		Engagement des AE au niveau de l'Agence (EJP) en euros	
CMSJ-02-01	325 751 115,95	332 451 372,64	102,06	262 328 160,08	78,91
CMSJ-02-02	270 668 222,21	164 268 222,21	60,69	97 282 920,61	59,22
EPSJ-02-01	9 072 219,05	9 579 464,33	105,59	7 137 579,31	74,51
PMOA-SJ	354 835 833,00	128 675 500,00	36,26	22 639 413,82	17,59
PPP Palais de Justice	12 960 000,00	12 960 000,00	100,00	6 310 999,13	48,70
CMAJ-02-01	263 992 510,81	263 692 510,24	99,89	247 983 800,58	94,04
CMAJ-02-02	575 444 735,37	575 444 735,37	100,00	391 339 578,44	68,01
CMAJ-02-03	122 425 764,20	122 425 764,20	100,00	116 292 073,40	94,99
CMAJ-03-01	110 600 000,00	110 600 000,00	100,00	106 208 104,85	96,03
CMAJ-03-02	433 146 000,00	380 662 914,57	87,88	362 812 847,81	95,31
CMAJ-03-03	18 725 000,00	18 725 000,00	100,00	17 918 698,11	95,69
EPAP-02-01	13 094 945,93	13 094 945,93	100,00	10 194 084,27	77,85
PPP	28 490 000,00	28 490 000,00	100,00	25 728 765,98	90,31
PPP La Santé	5 100 000,00	5 100 000,00	100,00	3 547 750,23	69,56
CLOPSI Rodez	19 102 722,00	19 102 722,00	100,00	18 003 278,09	94,24
PMOA-AP	615 462 002,00	616 726 002,00	100,21	241 032 715,59	39,08
PPP NPI	11 436 604,00	12 616 604,00	110,32	3 468 627,07	27,49
PPP Perf. Energ.	420 000,00	420 000,00	100,00	380 259,90	90,54
PPP DPJJ	650 000,00	650 000,00	100,00	228 971,13	0,00
TOTAL	3 191 377 674,52 €	2 815 685 757,49 €	88,23 %	1 940 838 628,40 €	68,93 %

	D		E		Taux d'exécution de la convention fin 2011 : % E/A
	Crédits de paiement versés par le ministère (hors quitus) en euros	% D/A	Paievements effectués par l'Agence (hors quitus) en euros	% E/D	
CMSJ-02-01	243 529 922,15	74,76	241 654 278,21	99,23	74,18
CMSJ-02-02	73 936 966,33	27,32	72 505 125,91	98,06	26,79
EPSJ-02-01	5 805 571,34	63,99	4 955 319,77	85,35	54,62
PMOA-SJ	10 051 000,00	2,83	4 978 266,09	49,53	1,40
PPP Palais de Justice	5 540 000,00	42,75	1 250 775,89	22,58	9,65
CMAP-02-01	247 256 682,57	93,66	245 705 841,39	99,37	93,07
CMAP-02-02	235 154 250,00	40,86	231 161 892,65	98,30	40,17
CMAP-02-03	115 909 504,25	94,68	115 618 012,70	99,75	94,44
CMAP-03-01	107 920 938,01	97,58	107 843 022,38	99,93	97,51
CMAP-03-02	275 231 248,18	63,54	270 028 396,27	98,11	62,34
CMAP-03-03	17 620 000,00	94,10	17 478 151,94	99,19	93,34
EPAP-02-01	8 718 236,28	66,58	7 965 706,89	91,37	60,83
PPP	24 950 622,36	87,58	24 918 657,65	99,87	87,46
PPP La Santé	2 250 000,00	44,12	1 989 063,34	88,40	39,00
CLOPSI Rodez	4 500 586,13	23,56	3 206 713,80	71,25	16,79
PMOA-AP	31 454 566,20	5,11	24 995 279,87	79,46	4,06
PPP NPI	1 760 000,00	15,39	1 434 159,82	81,49	12,54
PPP Perf. Energ.	165 000,00	39,2 9	32 636,84	19,78	7,77
PPP DPJJ	230 000,00	35,38	228 971,13	99,55	35,23
TOTAL	1 411 985 093,80 €	44,24 %	1 377 950 272,54 €	97,59 %	43,18%

Montant des opérations couvertes par les conventions : résultat du dernier CA de l'Agence (16 novembre 2011).

AE attribuées par le ministère : données à jour au 31 décembre 2011.

EJP : source Sirepa/BO Agence au 31 décembre 2011.

Crédits de paiement versés par le ministère : compte financier au 31 décembre 2011.

Paievements effectués par l'Agence : compte financier au 31 décembre 2011.

Au cours de l'exercice 2011 ont été constatés au compte financier les quitus des opérations relatives aux palais de justice de Paris (34 582,82 €), Pointe-à-Pitre (3 397,67 €), de Basse-Terre (16 275,00 €) et de Fort-de-France (4 772 586,53 €), au tribunal de grande instance de Melun (142 755,12 €), et au tribunal d'instance, au tribunal de commerce et au conseil de prud'hommes de Moulins (820 051,48 €). Ces quitus d'opérations immobilières judiciaires représentent un montant total de 5,8 M€.

L'index des sigles utilisés

AAPC : Avis d'appel public à la consultation	LOPSI : Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (29 août 2002)
AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage	MAF : Maison d'arrêt des femmes
APD : Avant-projet détaillé	MAH : Maison d'arrêt des hommes
BCT : Bureau de contrôle technique	MOE : Maîtrise d'œuvre
BET : Bureau d'études techniques	MOP (loi) : Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée
CFE : Coût final estimé	NPI : Nouveau programme immobilier
CGPPP : Code général de la propriété des personnes publiques	PCI : Poste de centralisation de l'information
CJD : Centre des jeunes détenus	PEP : Porte d'entrée principale
CPH : Conseil de prud'hommes	PLU : Plan local d'urbanisme
CSL : Centre de semi-liberté	POS : Plan d'occupation des sols
DAP : Direction de l'administration pénitentiaire	PPP : Partenariat public-privé
DDT : Direction départementale du territoire	QAE : Quartier d'accueil et d'évaluation
DISP : Direction interrégionale des services pénitentiaires	QCP : Quartier courtes peines
DPJJ : Direction de la protection judiciaire de la jeunesse	QLP : Quartier longues peines
DSJ : Direction des services judiciaires	QNC : Quartier nouveau concept
DUP : Déclaration d'utilité publique	QSL : Quartier de semi-liberté
ECP : Établissement courte peine	SHON : Surface hors œuvre nette
EJP : Engagement juridique de programme	SMPR : Service médico-psychiatrique régional
ENG : École nationale des greffes	SU : Surface utile
EPM : Établissement pénitentiaire pour mineurs	TC : Tribunal de commerce
ETPT : Équivalent temps plein travaillé	TGI : Tribunal de grande instance
HQE : Haute qualité environnementale	TI : Tribunal d'instance
INRAP : Institut national de recherches archéologiques préventives	TPE : Tribunal pour enfants
JAP : Juge d'application des peines	UVF : Unité de visite familiale
LOLF : Loi organique relative aux lois de finances (1 ^{er} août 2001)	VRD : Voirie et réseaux divers
LOPJ : Loi d'orientation et de programmation judiciaire (9 septembre 2002)	

Document édité par Marion Moraes, mission communication

Conception :

Avec des Mots/www.kazoar.fr

Réalisation : www.kazoar.fr

Crédits iconographiques : Couverture : en haut, Jordi Garcès ; en bas, Willy Berré ; intérieur : Alain Potignon / P 2 : DR, APIJ / P 3 en haut : Alain Potignon ; en bas : [BP] Architectures / P 7 : Willy Berré / P 8, 9, 11- 14 : Alain Potignon / P 12, en haut à droite : APIJ / P 16 : APIJ, ministère de La Justice, DISP de Paris / P 17 : APIJ, Plan 2, Agence Nicolas Michelin et Associés / P 18 en haut : Dominique Bonnot ; en bas : Willy Berré / P 26 en haut : APIJ ; en bas : DR / P 27 : Jody Amiet / P 28 : Entreprise Léon Grosse / P 29 : Dominique Coulon / P 30 : Flint Architectes / P 32 : RSI Studio/Atelier Marc Barani / P 33 : Ateliers 2/3/4 / P 34 : Plan 2 / P 35 : Hamonic + Masson / P 36 : Philippe Gazeau / P 37 : Agence Nunc / P 38 : Agence Nicolas Michelin et associés / P 39 : Pierre Vurpas et associés / P 40 : [BP] Architectures / P 41 : Dominique Bonnot / P 42 : Jordi Garcès / P 45 : Béziers : Franck Beloncle ; Bourg-en-Bresse : Christine Chaudagne ; Le Havre, Le Mans, Lille, Nantes, Rennes, Sud Francilien : Willy Berré ; Lyon Corbas : Jacky Fontaine-Société Photographefrance ; Mont-de-Marsan : Benoît Grimbert ; Nancy : Patrice Grunenberger-Studio-Expressions ; Établissements pour mineurs, Poitiers, Quartier Courtes Peines Seysses : Daniel Osso ; Roanne : Jacky Fontaine-Société Photographefrance ; Saint-Denis de La Réunion : Hervé Douris ; Quartiers de semi-liberté et centres pour peines aménagées : Benoît Grimbert / P 47 : Guillaume Maucuit-Lecomte / P 48 et 49 : Willy Berré / P 50 et 51 : Guillaume Maucuit-Lecomte / P 52 : Nicolas Fussler / P 53 : Willy Berré / P 54 : Christophe Bresous / P 55 : APIJ / P 56 : DR / P 57 : Marie-Claire Bordaz / P 58 : APIJ / P 60 en haut : Alex Thomas ; en bas : Jacques Gonfreville Architecte / P 61 : DR / P 62 : Cardete Huet Architectes / P 63 : DR / P 64 : APIJ / P 65 : APIJ, Nicolas Perez / P 66 : DR / P 67 en haut : Guillaume Maucuit-Lecomte ; en bas : Agence Nicolas Michelin et Associés / P 73 : Alain Potignon





www.justice.gouv.fr

APIj Agence Publique
pour l'Immobilier
de la Justice

30, rue du Château-des-Rentiers
75013 Paris
Tél. : 33 (0)1 53 94 88 00
Fax : 33 (0)1 53 94 89 00

www.apij.justice.fr